Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 37 (1987)

Heft: 2

Artikel: "La sentinelle" sous surveillance : un quotidien socialiste et le contrôle de la presse (1939-1945)

Autor: Perrenoud, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-80979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«LA SENTINELLE» SOUS SURVEILLANCE

Un quotidien socialiste et le contrôle de la presse (1939–1945)

Par MARC PERRENOUD

Plusieurs études ayant déjà restitué les difficultés et les limites de la liberté de la presse en Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'analyse d'un journal peut permettre d'enrichir la connaissance historique de cette période importante[1]. Pour différentes raisons, le quotidien socialiste *La Sentinelle* semble particulièrement digne d'intérêt: organe du Parti socialiste suisse dans la partie francophone de la Confédération, *La Sentinelle* occupe une place spécifique dans l'éventail de la presse romande notamment en 1941: elle ose «s'opposer publiquement à la gangrène nazie; c'est une des rares voix de cette Suisse du silence, qui se fasse entendre de façon catégorique»[2]. De plus, le journal chaux-de-fonnier fut pendant les longs mois de l'occupation de la France le seul quotidien socialiste imprimé en langue française dans le monde. On comprend donc que *La Sentinelle* fut l'un des périodiques qui préoccupèrent le plus souvent les responsables de la «Division Presse et

Abréviations utilisées

AFB:	Archives fédérales, Berne
BVCF:	Bibliothèque de la ville de la Chaux-de-Fonds
DPR:	Division Presse et Radio
FOMH:	Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers
JHD:	(Fonds) Jules Humbert-Droz
PS (N ou S):	Parti socialiste (neuchâtelois ou suisse)

1 L'étude la plus considérable reste celle de GEORG KREIS, *Zensur und Selbstzensur. Die schweizerische Pressepolitik im Zweiten Weltkrieg,* Frauenfeld, 1973.
DANIEL BOURGEOIS a aussi rédigé une stimulante brochure, *La presse suisse pendant la deuxième guerre mondiale,* Lausanne, 1983. L'inventaire des fonds des AFB sur cette question a été dressé par CHRISTOPH GRAF, *Zensurakten aus der Zeit des Zweiten Weltkrieges. Eine Analyse des Bestandes E 4450, Presse und Funkspruch, 1939–1945,* Bern, 1979. En «sa double qualité de témoin et d'historien», JACQUES FREYMOND a traité «la neutralité morale» lors du colloque international sur *Les Etats neutres européens et la seconde guerre mondiale* dont les actes ont été publiés à Neuchâtel en 1985.

2 JACQUES MEURANT, *La presse et l'opinion de la Suisse romande face à l'Europe en guerre, 1939–1941,* Neuchâtel, 1976, p. 526, cf. aussi p. 520 ss.

Radio» (DPR) chargée du contrôle de la presse. Dans les limites d'un article, il ne s'agit ni d'écrire une analyse de *La Sentinelle* pendant ces années, ni de refaire une histoire du contrôle des journaux, mais de s'intéresser aux rapports complexes entre journalisme politique et contrôle de la presse dans un cas significatif pendant une période particulièrement troublée.

Avant d'aborder les relations entre la rédaction de *La Sentinelle* et les responsables de la DPR, il convient de présenter un rapide historique de ce journal et les conditions du contrôle de la presse.

I. Présentation de «La Sentinelle»

C'est en 1890 que paraît le premier numéro de *La Sentinelle,* au début d'une décennie qui sera particulièrement fructueuse pour les organisations ouvrières du canton de Neuchâtel[3]. Le titre même du journal, évoquant la *Tagwacht* d'Hermann Greulich, dénote le rôle important des travailleurs de langue allemande aux débuts du mouvement ouvrier dans la région[4]. Le journal ne devient quotidien qu'à la fin d'une année décisive pour les socialistes neuchâtelois: 1912 est marquée à la fois par l'obtention d'un deuxième siège au Conseil national, par la conquête de la majorité au Locle et à la Chaux-de-Fonds (qui deviennent les deux premières villes suisses gérées par la gauche), par la dernière manifestation de l'influence anarcho-syndicaliste (à l'occasion d'une grève infructueuse des maçons) et par la fondation de l'Imprimerie Coopérative (où est réalisée *La Sentinelle*)[5]. Le modèle stratégique de cette génération de militants se résume dans la formule de la «trilogie ouvrière»: les syndicats, le parti socialiste, les coopératives agissent dans les domaines respectifs de l'économie, de la politique et de la consommation pour améliorer la situation matérielle de la classe ouvrière et contribuer à son émancipation. Dans ce cadre, la fonction du journal consiste à propager les informations pour l'éducation morale et politique de la classe ouvrière dans la vie quotidienne. Le rédacteur le plus marquant fut d'abord

3 Sur l'histoire de la presse neuchâteloise, cf. JEAN-MARC BARRELET et JACQUES RAMSEYER, «La presse politique dans les Montagnes neuchâteloises de 1848 à 1914», in *Aspects du livre neuchâtelois,* Neuchâtel, 1986, pp. 473–501; JEAN-PIERRE CHUARD, «La presse neuchâteloise, de la pluralité à la concentration des titres», in *Musée neuchâtelois,* 1986, nº 4, pp. 167–186.

4 Sur le mouvement ouvrier neuchâtelois au tournant du siècle, cf. les articles de JACQUES RAMSEYER et MARC PERRENOUD dans le *Musée neuchâtelois,* 1985, nº 1.

5 L'histoire de *La Sentinelle* n'a encore été étudiée que partiellement: Cf. les articles de MICHEL-H. KREBS dans le dernier nº du 19 mai 1971. Cf. aussi les nºs du 15 décembre 1913, du 17 juin 1939, du 8 avril 1940 et du 19 octobre 1940. Les archives de *La Sentinelle* ne sont que partiellement conservées au secrétariat cantonal du PSN et à la BVCF dont un dossier l'«ancien fonds» (cote 5251.292) contient des circulaires dès 1890 (notamment le «procès-verbal de la réunion des délégués des groupements socialistes du canton de Neuchâtel et du Jura bernois» du 1er septembre 1912 qui décide de transformer *La Sentinelle* en un quotidien.

Charles Naine (1874–1926). Dès 1902, dans son activité journalistique, il s'efforça de diffuser une certaine vision du socialisme marquée par le christianisme social et par ses convictions pacifistes et antimilitaristes[6].

Pendant des décennies, une autre forte personnalité marque le journal: Ernest-Paul Graber (1875–1956) sera l'homme de *La Sentinelle,* de même que le quotidien socialiste apparaîtra comme son affaire personnelle. Pour comprendre sa situation de 1939 à 1945, il est nécessaire d'évoquer quelques phases importantes de son itinéraire politique et de son intense activité:

Fils d'un ouvrier suisse-allemand et grutléen, Paul Graber fut instituteur de 1892 à 1915. D'abord responsable du journal syndical *La Solidarité horlogère,* il quitte l'enseignement en 1915 pour devenir rédacteur de *La Sentinelle.* En 1912, il est élu au Conseil national qu'il préside en 1930 et dont il se retire en 1943[7]. Au cours de la Première Guerre mondiale, ses convictions pacifistes et antimilitaristes le conduisent à participer au mouvement zimmerwaldien et à utiliser *La Sentinelle* pour fustiger la guerre, le militarisme et l'armée suisse. Il comparaît plusieurs fois devant les tribunaux à cause de ses articles écrits de sa plume acérée. Il est notamment condamné à huit jours de prison pour «injures à l'armée» après avoir dénoncé le comportement de deux officiers à l'égard d'un soldat qui faillit en mourir. Incarcéré le 19 mai 1917, il est tiré de prison le lendemain par une manifestation animée par la «Jeunesse socialiste». Cet événement qui provoquera une occupation militaire de la Chaux-de-Fonds contribuera à amplifier l'antimilitarisme dans la région et restera longtemps gravé dans les mémoires[8]. Un deuxième facteur caractérise l'image de Paul Graber pendant l'entre-deux-guerres, c'est son attitude à l'égard de la révolution bolchévique. Il écrit en particulier dans *La Sentinelle* du 28 novembre 1917: «Très bien, Lénine! vas-y de toute la force que tu as.» Passant sous silence l'évolution de Paul Graber qui manifesta particulièrement son hostilité à la IIIe Internationale, ses adversaires entretiennent pendant des années l'image d'un «émeutier» et d'un «bolchévik» pour l'empêcher d'accéder à certaines fonctions politiques. En effet, partisan de la participation minoritaire au pouvoir exécutif, Paul Graber fut à cinq reprises candidat malheureux au Conseil d'Etat neuchâtelois[9]. Ainsi, pendant sa longue carrière politique,

6 Cf. la thèse de RUDOLF-MARTIN HÖGGER, *Charles Naine 1874–1926, Eine politische Biographie,* Zürich, 1966.

7 On ne dispose que de notices biographiques sur E.-Paul Graber: cf. PIERRE HIRSCH et al., *Les «socios», Histoire et souvernirs du parti socialiste de la Chaux-de-Fonds de 1865 à nos jours,* La Chaux-de-Fonds, 1979, p. 18; cf. aussi PIERRE JEANNERET, *Dix grandes figures du socialisme suisse,* Lausanne, 1983, pp. 33–36.

8 Cf. JACQUES REY, *La grève générale de 1918 à la Chaux-de-Fonds,* Lausanne, 1981, et du même auteur, *L'écho de la révolution russe de 1917 à la Chaux-de-Fonds (à travers La Sentinelle),* travail d'étude et de recherche de l'Université de Grenoble, 1984.

9 Cf. NICOLAS ROUSSEAU, *Historique du Parti socialiste neuchâtelois,* Neuchâtel, 1981. Cf. aussi PIERRE JEANNERET, «Le parti socialiste suisse des années 20 à la croisée des chemins», in *Revue suisse d'histoire,* 1984, pp. 509–520.

Paul Graber ne fut pas personnellement confronté aux problèmes de la gestion étatique, mais resta un animateur, un propagandiste, un polémiste mettant sa plume, son ironie et ses dons oratoires au service de son idéal socialiste.

Son attitude en 1939 peut être caractérisée par quatre éléments:

a) Membre du bureau de l'Internationale ouvrière socialiste (IOS), il ne nourrit guère d'illusions sur son efficacité: en juin 1939, il retire des séances de l'exécutif de l'IOS «une impression désagréable. On sent que l'IOS manque d'une assise solide et claire. On sent aussi, et cela est plus déprimant encore, que des intrigues se nouent» et que les coteries paralysent l'organisation internationale[10].

b) C'est lors de son congrès de février 1939 que le parti socialiste neuchâtelois se rallie à la défense nationale: certains membres importants manifestent encore leur attachement à la tradition pacifiste et antimilitariste, en citant l'exemple de «Paul Faure de la SFIO qui admet de discuter même avec Hitler». Par contre, Paul Graber est «bouleversé» par ces positions et justifie une évolution doctrinale à laquelle il s'était opposé lors du congrès de 1935 du Parti socialiste suisse: «Nous devons faire abstraction de nos sentiments de cœur. Notre faiblesse provient du courant de défaitisme contre lequel nous devons réagir. Munich a tué le régime juridique. Fléchir serait une abdication morale. Il faut résister.» Paul Graber regrette que des orateurs aient fait parler Charles Naine. «Jamais», dit-il, «notre camarade n'avait formulé de grief contre les guerres d'indépendance de la Suisse primitive.»[11] Une très large majorité de délégués entérine une délicate remise en cause de l'idéologie qui avait contribué au considérable essor du socialisme neuchâtelois depuis le début du siècle. Paul Graber s'efforcera de justifier cette évolution dans les colonnes de *La Sentinelle*[12].

c) La position spécifique de Paul Graber apparaît au cours de la journée historique du 30 août 1939. Lors du vote des Chambres pour les pleins pouvoirs, il se trouve à deux reprises parmi les quelques abstentionnistes: sans contester le principe politique de l'attribution de compétences exceptionnelles au gouvernement, il entend se distancier de l'unanimité parlementaire pour deux raisons: ne pas accorder une confiance absolue à un gouvernement qui n'est guère socialiste, et protester contre certaines déclarations des rapporteurs de la commission et surtout contre l'attitude du président qui refusa la parole au communiste Jules Humbert-Droz et au socialiste Auguste Huggler. Il convient de relever que le point névralgique de

10 BVCF, JHD, Brochures 629. Rapport de Paul Graber sur les séances du bureau de l'exécutif de l'IOS (daté du 19 juin 1939).

11 BVCF, Ms 225 (procès-verbaux du comité exécutif et des congrès cantonaux du PSN de 1937 à 1948). Cf. aussi les procès-verbaux des assemblées générales (BVCF, Ms 231) et du comité (BVCF, Ms 232) du PS de la Chaux-de-Fonds.

12 Cf. les nos du 20 février 1939, du 10 mai 1939, du 10 juillet 1939, du 10 janvier 1940 et du 14 janvier 1940.

son opposition réside dans son attachement aux principes de la liberté de presse et d'expression politique pour les parlementaires, fidèle en cela à ses interventions au Conseil national durant le premier conflit mondial. Lors de l'élection du général, il soutient la candidature de Borel et non celle de Guisan qu'il juge trop hostile à la gauche[13].

d) Une quatrième caractéristique de l'activité de Paul Graber durant l'été 1939 ne saurait être négligée: c'est son opposition farouche au pacte germano-soviétique qu'il considère comme un événement révélateur de divergences suffisamment profondes pour que les partisans de cette alliance soient expulsés des organisations socialistes. L'affrontement entre Léon Nicole et Paul Graber, qui avait connu de multiples rebondissements au cours de l'entre-deux-guerres, entre alors dans une nouvelle phase. Evidemment, le contenu des articles de *La Sentinelle* est déterminé par cette scission du mouvement socialiste: dans le numéro du 25 août 1939, on peut lire deux articles, dont l'un soutient la signature par Staline du pacte de non-agression, tandis que l'autre fustige la conclusion de cette alliance «qui augmente la tension européenne et la porte à son maximum»[14]. Dès le lendemain, une seule attitude s'exprime: le refus du pacte avec toutes ses conséquences politiques[15]. Cette hostilité à Staline et ses partisans se maintient par la suite. Une étude menée selon les méthodes quantitatives par J. Meurant montre

13 Sur l'attitude de Guisan à l'égard de la gauche, cf. OSCAR GAUYE, «Au Rütli, 25 juillet 1940, Le discours du général Guisan: nouveaux aspects», in *Etudes et Sources,* 1984, n° 10, pp. 31–35 et 42–44.
Rappelons que Jules Humbert-Droz (1891–1971) collabora avec Paul Graber pendant les années cruciales de 1917 et 1918 à la rédaction de *La Sentinelle.* L'itinéraire de celui-là peut être mieux connu dans la mesure où il a remis ses archives à la BVCF et a rédigé ses mémoires (publiés en 4 tomes dès 1969, «A la Baconnière», Neuchâtel): il y expose sa version de l'évolution qui le fit passer du tolstoïsme au communisme (lors de la révolution russe), puis revenir au PSS en 1943.

14 L'article rapporte une conférence organisée par la Jeunesse socialiste avec Georges-Henri Pointet. Professeur, lieutenant «mis à disposition de l'armée» en 1933 pour avoir soutenu la candidature de Paul Graber au Conseil d'Etat, animateur du «Front Antifasciste» de 1934 à 1937, enseignant en Egypte, il s'engage dans les Forces Françaises Libres et tombe tué au combat lors du débarquement en Provence. (Cf. JEAN LINIGER, *Georges-Henri Pointet 1908–1944, Vie – textes – documents,* Nyon, 1967. Cf. aussi la thèse que son frère lui a dédié: PIERRE-JEAN POINTET, *La neutralité de la Suisse et la liberté de la presse,* Zurich, 1945.)
L'article est signé par André Corswant (1910–1964): professeur, animateur du «Front Antifasciste», interdit d'enseignement en 1937 par le Conseil d'Etat neuchâtelois, il rejoint le parti communiste, puis fonde le parti ouvrier et populaire qu'il représente à l'exécutif chaux-de-fonnier de 1948 à sa mort. Sur le «Front Antifasciste» et ces mesures d'interdictions, cf. Marc Perrenoud, *Les relations entre socialistes et communistes dans le canton de Neuchâtel de 1931 à 1937,* mémoire de licence ès lettres, Institut d'Histoire, Neuchâtel, 1981.
Les hésitations de *La Sentinelle* sont soulignées par *La Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 26 août 1939 qui dénonce les «moscoutaires» du quotidien socialiste.

15 A la Chaux-de-Fonds, Paul Graber fait procéder à l'exclusion des partisans du pacte hors de toutes les organisations ouvrières regroupées à la «Maison du Peuple» (cf. Archives du secrétariat cantonal du PSN, Neuchâtel, carton «Jeunesse socialiste»).

que *La Sentinelle* fait preuve d'un antisoviétisme plus virulent et plus constant que les autres journaux romands: le quotidien socialiste «ne trouve pas de mots assez durs pour condamner le nouveau ‹tsar›, le responsable de tous les maux dont souffre l'Europe! Le journal suit aussi une idée fixe toujours identique à elle-même: la trahison du socialisme par Staline»[16].

L'objectif de Paul Graber est donc de montrer que seul le PSS est fidèle à l'idéal socialiste. De ce point de vue, il reste attaché à son style d'animateur politique, prompt à un certain lyrisme. La scission du PSS entraîne à la fois une très sensible diminution de son implantation en terre romande, et une amplification de l'écho régional de *La Sentinelle,* puisque le nouvel organe du PSS dans le bassin lémanique, *Le Peuple* (fondé en décembre 1939), reprend la plupart des articles du quotidien neuchâtelois[17].

Dans ce contexte, *La Sentinelle* se débat dans de graves difficultés financières à cause de la crise économique des années 30, de la mobilisation de nombreux lecteurs, des problèmes politiques et de la baisse des recettes publicitaires. Après une année «catastrophique» en 1939, la situation se redresse à partir de 1941, ce qui permet de diminuer, avec l'aide des Coopératives Réunies, la dette qui s'élevait à 115000 francs en 1936. Dix ans plus tard, elle a été réduite de 80000 francs, mais reste pour les militants socia-

16 J. Meurant, *op. cit.,* p. 337, cf. aussi p. 79 ss, 120 ss, 299 ss, 485 ss, 509 à 511 et 578. En 1941, l'agression d'Hitler contre l'URSS change évidemment le contenu des articles, mais confirme Paul Graber dans son attitude politique: sa première réaction est un article dans *La Sentinelle* du 10 juillet 1941 consacré à la nécessité de rejoindre le PSS.

17 Nombre de membres du PSS dans les cantons romands

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Neuchâtel	2090	1705	1485	1415	1385	1345	1481	1601	1604
Vaud	1456	912	234	338	411	214	364	445	594
Genève	1425	547	89	93	91	90	91	97	109
Valais	187	107	42	35	54	109	111	128	260
Fribourg	186	143	128	119	144	147	134	197	339
Cantons romands ...	5344	3414	1978	2000	2085	1905	2181	2468	2906
Ensemble de la Suisse	42860	37129	32842	31742	32995	34606	37453	40956	47695

Il faudrait aussi tenir compte des membres du PS du Jura bernois qui est avec le PSN propriétaire de *La Sentinelle.* Ces chiffres tirés des rapports de gestion du PSS, calculés sur la base des timbres (y compris ceux pour les chômeurs) doivent être maniés avec prudence, mais ils indiquent les tendances générales. Les chiffres indiqués lors des congrès du PSN sont légèrement inférieurs. Cette évolution des effectifs ne s'explique pas seulement par les conséquences du Pacte germano-soviétique: dans le cas neuchâtelois en particulier, c'est une tendance à plus long terme. Les effets de la dépopulation, de la crise économique et des problèmes politiques entraînent une érosion des effectifs dès 1933. Par rapport à cette année particulièrement favorable, la chute des effectifs atteint 57% en 1943 (BVCF, Ms 225, 24 février 1939 et 7 mars 1943).

listes une «épée de Damoclès suspendue sur nos têtes»[18]. Un effort de rationalisation est décidé pour que le journal se transforme en une entreprise plus commerciale qu'idéaliste. Mais, alors que le tirage avoisine 9000 exemplaires dans les années 40, la baisse du nombre des abonnements est considérable, même si elle est freinée vers la fin de la guerre: le nombre des abonnés tombe de près de 10000 en 1930 à 4800 en décembre 1945[19].

La rédaction proprement dite se limite à deux personnes: le directeur politique Paul Graber est secondé par Adolphe Graedel[20]. D'autres plumes sont mises à contribution: de nombreux correspondants locaux adressent des articles au journal qui publie également les textes de militants dispersés à travers le monde. Les signatures les plus fréquentes sont celles de Paul Golay, d'Edmond Privat et d'André Oltramare[21].

Certains points communs à ces diverses personnalités apparaissent: la plupart ont une formation d'enseignants, bénéficient de nombreuses années d'expérience politique et sont plus des publicistes que des gestionnaires. En effet, «la trilogie ouvrière» est en voie d'éclatement au moment de la Deuxième Guerre mondiale:

18 L'analyse des résultats financiers est basée sur les rapports annuels de gestion présentés aux congrès du PSN (BVCF, Ms 225).

19 Rapport d'Henri Jaquet à Hans Oprecht (du 5 décembre 1945), BVCF, JHD 2886.

20 Adolphe Graedel (1902–1980): Ouvrier gainier de 1917 à 1938, il suit les cours de l'Ecole ouvrière supérieure de Bruxelles (en 1924–1925), préside l'Union Ouvrière de La Chaux-de-Fonds de 1934 à 1943. Après avoir été rédacteur à *La Sentinelle* de 1938 à 1943, il occupe à Berne d'importantes fonctions de secrétaire syndical à la FOMH, puis à la FIOM. Il est élu au Conseil national de 1951 à 1963. Les circonstances de sa nomination au poste de rédacteur sont significatives: un groupe de lecteurs de *La Sentinelle* tente de faire nommer André Corswant, mais échoue notamment à cause de la volonté de Paul Graber d'éviter une répétition des problèmes avec Jules Humbert-Droz de 1917 à 1919 (cf. les archives de ce groupe: BVCF, Ms 237).

21 Paul Golay (1877–1951): instituteur, il se consacre ensuite à des activités politiques (rédactions de plusieurs journaux, bureaux de conseils juridiques, etc.). Conseiller national vaudois de 1923 à 1942, à la fois moraliste et polémiste, il publia quelque 7000 articles.
Edmond Privat (1889–1962): professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Bellinzone de 1933 à 1945, puis à l'Université de Neuchâtel de 1945 à 1949, ami de Romain Rolland, de Gandhi et de nombreuses autres personnalités du monde pacifiste et espérantiste, spécialiste de la Pologne, il a publié plusieurs ouvrages sur ce pays, notamment sa thèse en 1918. Dès 1940, ses articles rapportant les massacres en Pologne lui attirent des observations de la DPR: par exemple, dans *La Sentinelle* du 7 mars 1940, il rapporte un «essai d'extermination» des populations, en particulier des Juifs. Dès le lendemain, une lettre du lt-colonel Wavre lui reproche cette critique du IIIe Reich. (AFB, E 4450/579)
Notons que P. Golay et E. Privat eurent aussi des problèmes avec la DPR à cause de leur collaboration à *L'Essor* (cf. BVCF, Fonds E. Privat, carton 57/dossier 2.n et carton 153/dossier 32).
André Oltramare (1884–1947): professeur au Collège, puis à l'Université de Genève, inscrit au PS genevois en 1923, il le représente au Conseil d'Etat de 1924 à 1927. Actif dans de nombreuses associations, il préside notamment les «Amis de l'Espagne Républicaine». Il est, avec Charles Rosselet, un des réorganisateurs du PSG, après le départ de Léon Nicole et de ses partisans.

– L'horizon politique des membres du PSS tend à se limiter aux institutions cantonales et communales. Les élus socialistes dans les exécutifs respectent les règles de la collégialité et du secret de fonction. Leur collaboration personnelle au journal s'en trouve réduite, malgré les invites des rédacteurs aspirant à publier des informations exclusives[22].
– Engagés dans une politique de «paix du travail» consacrée par les accords de 1937, les secrétaires syndicaux ont pratiquement suspendu leur collaboration à *La Sentinelle* dès 1936. Estimant que ce journal ouvre trop souvent ses colonnes aux milieux pacifistes et à la gauche socialiste, ils projettent de lancer un autre quotidien[23]. De fortes tensions opposent les dirigeants socialistes aux responsables syndicaux qui créent à Neuchâtel en 1944 un «parti travailliste» et sont donc exclus du PSS.
– Les gérants des coopératives, qui ont gagné une importance commerciale et perdu une part de l'idéalisme initial, sont confrontés à la concurrence économique et politique de G. Duttweiler: en 1941, ils semblent vouloir lancer un quotidien qui ne verra pas le jour, mais donnera naissance à l'hebdomadaire *Servir*[24].

Par ailleurs, l'évolution doctrinale du mouvement socialiste remet en cause le rôle éducatif de *La Sentinelle:* ainsi, dès 1940, les «Centres d'Education Ouvrière» collaborent avec «Armée et Foyer»[25].

Bref, l'ensemble de ces facteurs tend à caractériser *La Sentinelle* comme un journal ayant une place spécifique et problématique. L'image du quotidien socialiste s'identifie largement à celle de Paul Graber et ne correspond pas toujours à la nouvelle situation du mouvement ouvrier romand. Organe d'un parti engagé dans une profonde mutation politique, *La Sentinelle* perçoit et exprime sur un mode particulier les problèmes de l'époque.

22 Cf. BVCF, Ms 225 (séance du 3 juillet 1942) et Archives du PSN, carton «Rapports de gestion 1939–1945» (rapports du 19 février 1939 et du 16 février 1941).

23 Ce projet est élaboré par le secrétaire romand de la FCTA Pierre Aragno (1887–1971) et par le secrétaire central de la FOMH René Robert (1885–1955). Cf. la lettre d'Aragno à Robert du 22 septembre 1936 (Archives de la FOMH, Berne, Correspondance avec la section de Neuchâtel, classeur 1929–1937). Ce projet avortera et les secrétaires syndicaux ne signeront que quelques articles dans *La Sentinelle*: ainsi Robert publie le 19 septembre 1940 un texte pour «la Communauté professionnelle», mais cette volonté de consensus social suscite des critiques de Paul Graber dans les nos du 14 et du 22 octobre 1940.

24 Cf. BVCF, Ms 225 (congrès du 25 juillet 1941). Sur la fondation de l'hebdomadaire *Servir,* cf. AFB, E 4450/313, 6242, 6771. Parmi les promoteurs, on retrouve certains fondateurs de *La Sentinelle* en 1912.

25 Cf. aux archives de l'USS à Berne, PE 443 (procès-verbaux du comité de la Centrale suisse d'éducation ouvrière) et PE 621 (rapport de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds pour l'année 1940). Cf. aussi *La Sentinelle* du 6 février 1941 et AFB, E 27/9296.

II. Les conditions du contrôle de «La Sentinelle»

On sait que le contrôle de la presse est légitimé par une série de mesures prises par les autorités au cours de la guerre. Inspirées par le souci de ne troubler ni les relations internationales ni l'ordre intérieur de la Suisse, les directives adressées aux journaux ont été précisées et modifiées en fonction de l'évolution générale et des expériences accumulées[26]. Il faut aussi rappeler que la DPR proprement dite est intégrée à l'Etat-major de l'Armée et centralisée à Berne: elle est compétente pour les «mesures sévères» (avertissement public, censure préventive, interdiction). Dans les arrondissements territoriaux, les bureaux de presse dépouillent les publications de la région et peuvent adresser aux rédacteurs des «sanctions légères» (instructions, avertissements personnels, séquestres de numéros). Pour analyser les différentes mesures, il est nécessaire de savoir qui sont les responsables du contrôle de la presse. De manière générale, la composition professionnelle et politique de la DPR est significative: le PSS y est représenté dans une proportion largement inférieure à sa force parlementaire. Tout au long du service actif, aucun membre du parti de Paul Graber ne sera désigné au bureau chargé de surveiller les journaux neuchâtelois[27]. Par contre, il est révélateur que, d'une part, ce soient surtout des juristes et des journalistes qui y travaillent et que, d'autre part, prédominent nettement les membres des partis libéral et radical: l'avocat radical André Marchand et le rédacteur libéral Jacques-Edouard Chable furent successivement responsables de ce bureau[28]. En décembre

26 Cf. le «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le régime de la presse en Suisse avant et pendant la guerre de 1939 à 1945» (publié dans la *Feuille fédérale,* 1947, n° 2, pp. 233 à 283. Cf. aussi les analyses historiques: G. Kreis, *op. cit.,* p. 38ss; C. Graf, *op. cit.,* p. 16ss; D. Bourgeois, *op. cit.,* pp. 13 à 27.
La réaction de *La Sentinelle* à la publication de «l'arrêté fondamental» est significative: dans le n° du 9 septembre 1939, la réduction affirme qu'il «est des mesures de prudence devant lesquelles il faut savoir s'incliner. Cependant, il ne faudrait pas que cette censure aille trop loin et empêche certaines légitimes protestations» de s'exprimer en faveur des libertés et des droits menacés.

27 Le Commandement de l'arrondissement territorial 2 fut assumé par un pharmacien de Neuchâtel, membre du parti radical, Antoine Wildhaber (1886–1960).

28 J.-Ed. Chable (1903–1965) était journaliste et écrivain. A. Marchand (1897–1954) était avocat à La Chaux-de-Fonds de 1925 à 1942, puis juge d'instruction des Montagnes neuchâteloises. Les Chefs de presse furent assistés ou remplacés par: – Attinger Charles-Gustave (né en 1910): professeur à l'Ecole supérieure de Commerce de Neuchâtel de 1939 à 1975, privat-docent à l'Université de 1950 à 1959; – Clerc Maurice (1881–1965): avocat-notaire, administrateur de sociétés financières, membre du Parti libéral; – Clottu Gaston (né en 1912): avocat-notaire, personnalité du Parti libéral, conseiller d'Etat (1953–1969), conseiller national (1951– 1971), président de la Commission fédérale d'experts concernant la politique culturelle suisse (1969–1975); – Favre Georges (né en 1909): secrétaire de rédaction à la *Feuille d'Avis de Neuchâtel;* – Fell René (1905–1979): rédacteur du *Journal du Jura* à Bienne (1926–1949), collaborateur du *Mois Suisse,* il y publie en 1939 un des premiers articles du séparatisme jurassien dont il sera un des animateurs; – Gaudard Francis: rédacteur à la *Feuille d'Avis de*

1943, parmi les 6 collaborateurs, la moitié appartiennent au parti libéral et les autres sont considérés comme «sans étiquette politique»[29]. Cet «apolitisme» ne les empêche pas d'avoir été, à l'occasion, critiqués par les rédacteurs de *La Sentinelle*[30]. En outre, la DPR bénéficie des conseils de deux journalistes, d'origine chaux-de-fonnière, qui avaient pu observer personnellement l'évolution du mouvement socialiste pendant l'entre-deux-guerres: Georges Perrin et Pierre Béguin[31].

D'emblée, on constate que les responsables du contrôle de la presse dans les différents bureaux ne sont guère incités par leurs positions et opinions personnelles à se montrer particulièrement indulgents à l'égard de *La Sentinelle.*

De plus, l'hostilité à l'égard du quotidien socialiste était répandue dans certains milieux influents. Ainsi, le chef de presse écrit en 1941 à la DPR qu'il «ne se passe pas de jours sans que je ne reçoive des plaintes de personnes appartenant à des milieux militaires et de la presse qui s'étonnent de notre mansuétude envers *La Sentinelle*»[32]. Souvent exprimées oralement, ces pressions se font aussi par lettres. Ainsi, le Conseil de rédaction du «quotidien national indépendant» *L'Effort* s'adresse à plusieurs reprises aux surveillants de la presse pour insister sur «les sentiments de discrétion qui

Neuchâtel, de 1933 à 1943, puis correspondant de *La Suisse,* président de l'Association de la presse neuchâteloise en 1943; – Gicot Alexandre (1903–1954): avocat-notaire, membre du Parti libéral; – Knapp Charles (1903–1955): professeur de droit à l'Université de Neuchâtel dès 1938, il rédigea des études pour des industriels horlogers et fut en 1948 un élu du «parti travailliste»; – Rosset Paul-René (1905–1977): secrétaire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie à Zurich (1930–1937), puis professeur à l'EPF de Zurich et à l'Université de Neuchâtel, conseiller national radical (1947–1967); – Wavre André (1874–1941): avocat-notaire, administrateur de plusieurs importantes sociétés financières et industrielles, lieutenant-colonel d'artillerie; – Wavre Pierre-A. (1879–1953): avocat, personnalité libérale à Neuchâtel, capitaine.

29 Lettre de Clottu à la DPR du 9 décembre 1943 (AFB, E 4450/11). Cf. aussi lettre de Chable à Plancherel du 6 avril 1944 (AFB, E 4450/377). Michel Plancherel (1885–1967): professeur de mathématiques à l'EPF de Zurich, il remplit les fonction de Chef de la DPR de juin 1942 à la fin de la guerre.

30 C'est, par exemple, le cas de René Fell: dans *La Sentinelle* du 29 mai 1940, le correspondant biennois cite «les âneries» publiés le 22 mai: Fell salue «la liquidation définitive de ce front populaire dont on ne mesurera jamais assez tout le mal qu'il a fait à la France» et affirme que «peu à peu, la France reprend son visage national, son visage des grands jours, son visage héroïque. Aujourd'hui Pétain, Weygand, demain Laval».

31 Georges Perrin (1904–1981): journaliste à la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (FAN), puis correspondant parlementaire à Berne de *La Revue,* la *FAN* et du *Journal de Genève.*
Pierre Béguin (1903–1978): correspondant à Berne de *La Suisse,* de *La Liberté,* du *Journal de Genève* et de la Radio Romande de 1930 à 1945, il devient en 1946 rédacteur en chef de *La Gazette de Lausanne,* puis assume la direction de ce journal libéral de 1959 à 1966 et enfin occupe d'importantes fonctions à l'ATS. Il joua aussi un rôle éminent dans des associations professionnelles et culturelles.

32 Lettre de Marchand du 29 avril 1941, cf. aussi lettre du 22 février 1941 de Marchand à la DPR (AFB, E 4450/312).

devraient nous guider tous à l'heure actuelle, journalistes et population en général. Malheureusement, nous constatons que tel n'est pas le cas et nous nous permettons de vous faire part des craintes que nous ressentons devant la répétition, de la part de *La Sentinelle* surtout, d'actes qui ne peuvent que nuire à notre Patrie»[33]. C'est la troisième fois que le Conseil de rédaction de *L'Effort* suggère fortement que des sanctions soient prises contre ce journal qui notamment critique le régime mussolinien en qualifiant de «souillure» l'invasion de la Grèce et en publiant le portrait de Matteotti. «Quand on connaît la situation géographique de notre pays, la susceptibilité de l'Italie et l'appui qu'elle n'a cessé de nous apporter depuis le début de la guerre, cette publication est une véritable provocation. (...) A la longue, notre population ne comprendra pas que des sanctions ne soient jamais prises pour faire taire ceux qui font courir à le Suisse les plus grands dangers»[34].

La direction d'un autre quotidien, *La Feuille d'Avis des Montagnes,* se présentant sans «couleur politique» sollicite aussi à plusieurs reprises des mesures sévères contre *La Sentinelle*[35].

Dans ces conditions, peut-on soutenir que le quotidien socialiste fut victime d'une machination politique? La réalité est plus complexe, car elle est déterminée par de multiples pressions et évolutions que l'on ne saurait réduire à un seul facteur.

A ces pressions institutionnelles et politiques, s'ajoutent des démarches diplomatiques:

Parfois, au cours de conversations, les représentants consulaires des puissances de l'Axe interviennent auprès des officiers de presse à Neuchâtel[36]. Dans d'autres cas, des protestations écrites sont adressées au Département

33 Lettre au colonel Plancherel au 12 mai 1941 (cf. aussi lettre du 10 janvier 1941 et du 23 juin 1943). P. Béguin estime d'abord que ce «procédé de dénonciation est peu élégant vis-à-vis de confrères» (notice pour Plancherel du 17 mai 1941). Cette requête n'est pas immédiatement suivie de mesures sévères, mais *La Sentinelle* fait l'objet d'une surveillance exceptionnelle: dès la fin de mai 1941, deux lecteurs de La Chaux-de-Fonds sont payés pour contrôler le quotidien dès sa parution et signaler les éventuelles infractions immédiatement à la DPR (cf. lettre du 21 mai 1941 de Marchand à Plancherel. AFB, E 4450/579).

34 Il s'agit du n° de *La Sentinelle* publié pour le Premier Mai 1941. La correspondance entre la DPR et *l'Effort* se trouve dans le dossier des AFB, E 4450/312. Fondé en 1920, d'abord organe du «Parti progressiste national» qui regroupe tous les milieux des Montagnes neuchâteloises coalisés dans l'opposition à la grève générale, *L'Effort* se transforme en décembre 1935 pour réunir ceux qui veulent faire front au socialo-communisme (cf. les n^os^ du 7 et du 12 décembre 1935). Le président du Conseil de rédaction est Charles Borel (1885–1968): professeur au Gymnase de la Chaux-de-Fonds, colonel d'aviation, personnalité du parti libéral.

35 Lettre du 29 et du 31 octobre 1941 (AFB, E 4450/312). Cf. aussi lettre du 20 avril 1942 à Chable (AFB, E 4450/579). En octobre 1941, une polémique publique oppose les socialistes loclois au rédacteur de ce journal local qui avait écrit le 24 octobre 1941 que les otages exécutés à Nantes et à Bordeaux étaient «connus pour représenter un danger réel vis-à-vis de la France nouvelle et vis-à-vis des occupants».

36 Cf. les lettres de Marchand du 24 septembre 1940 et de Clerc du 16 décembre 1940 (AFB, E 4450/312).

politique fédéral à Berne, qui s'empresse de les transmettre à la DPR: c'est d'abord le ministre d'Espagne qui intervient en septembre 1940. En janvier 1941, c'est la légation royale d'Italie qui adresse une note de protestation à propos d'un article humoristique présentant un menu évoquant les invasions mussoliniennes. En fait, la DPR, avant même d'avoir pris connaissance de cette démarche, avait convoqué Paul Graber à Berne «pour le rendre attentif aux conséquences fâcheuses que l'attitude de son journal risquait d'entraîner pour notre pays» et le menacer de mesures graves en cas de récidive[37]. En mai 1942, la légation italienne adresse une nouvelle note à la suite de la publication par *La Sentinelle* du «Manifeste de l'Alliance internationale Giuseppe Garibaldi pour la libération de l'Italie». Quelques jours plus tard, c'est l'autre partenaire de l'Axe qui intervient auprès du Département politique en raison de la publication d'un document interne de l'administration française des chemins de fer sur «les transports France–Allemagne» révélant certains faits troublants ... A cette occasion, le Département politique soulève le problème plus général de la publication par *La Sentinelle* de documents émanants des territoires occupés ou des mouvements opposés à l'Axe. Dans ce cas, la réponse du commandant de la DPR est significative: «Nous avons examiné très attentivement l'article incriminé et nous n'avons pas réussi à voir en quoi le ton de cet article est inqualifiable. Une mesure de notre part ne s'impose pas.» Par contre, suite est donnée à la demande du Département politique: la rédaction de *La Sentinelle* devra se porter garante de l'authenticité des documents étrangers qu'elle compte publier[38]. Il faut relever qu'à plusieurs reprises, le Département politique ne se contente pas de transmettre les doléances des puissances visées par *La Sentinelle:* une première fois, en janvier 1941, à cause d'un article de Paul Graber affirmant que le contrôle de la presse s'exerce unilatéralement sur son journal, alors que des membres de la colonie allemande peuvent diffuser leur propagande favorable à l'Axe, le Chef de la Division des affaires étrangères attire l'attention de la DPR sur les éventuelles conséquences économiques de ce genre d'assertions. Une deuxième fois, à propos de deux articles intitulés «Le continent des barbares» et «Le régime Quisling et l'espace vital», le Département politique écrit à la DPR pour signaler ces publications inopportunes, sans qu'une légation étrangère n'ait explicitement entre-

37 Cf. lettre du chef de la Division des affaires étrangères, P. Bonna, à la DPR du 14 janvier 1941, le procès-verbal de l'entretien de Graber et Plancherel, et la réponse de Plancherel à Bonna du 24 javier 1941(AFB, E 4450/312).

38 Cf. le dossier du Département politique sur *La Sentinelle:* (AFB, E 2001(D)2/135 (en particulier, note de Trump à Rezzonico du 4 juin 1942 et la note italienne du 20 mai 1942). Cf. aussi AFB, E 4450/6241 (en particulier, la lettre de Pilet-Golaz à von Steiger du 28 mai 1942 et la réponse de Plancherel à celui-ci du 10 juin 1942) et E 4450/579 (lettre de Clottu à Cornu du 11 juin 1942). Il faut noter que les autorités françaises ne semblent pas avoir réagi aux articles de *La Sentinelle* au début de 1944: les attaques du ministre Ph. Henriot visent *la Gazette de Lausanne,* le *Journal de Genève, La Suisse* et René Payot (AFB, E 4450/34).

pris de démarches[39]. Tout compte fait, ces pressions diplomatiques sont réelles, mais finalement peu nombreuses et guère décisives dans le cas de *La Sentinelle.*

III. La pratique quotidienne du contrôle de «La Sentinelle»

D'innombrables articles de *La Sentinelle* ont fait sourciller les responsables du contrôle de la presse à Neuchâtel et à Berne de 1939 à 1945. La consultation des archives permet de tenter de dresser un bilan des différentes réactions et des motifs incitant les chefs de presse ou la DPR à prendre des mesures contre le quotidien socialiste (tableau 1)[40].

Ce tableau appelle plusieurs précisions et commentaires: l'évolution du nombre d'articles relevés par les contrôleurs de *La Sentinelle* peut être considérée comme «sa courbe de fièvre» aux yeux de ses surveillants. En la suivant mois après mois, on note qu'elle tend à suivre l'évolution des succès militaires du Reich: les périodes les plus «sensibles» sont celles de juin à août 1940 et le mois d'octobre 1941 (lorsque les troupes allemandes avancent vers Moscou). Dès la fin d'août 1944, après l'arrivée des troupes alliées à la frontière suisse, les articles de *La Sentinelle* ne suscitent plus guère de réactions des responsables du contrôle de la presse. Ainsi, quand la fortune des armes sourit à l'Axe, les surveillants de *La Sentinelle* sont particulièrement sourcilleux. On sait depuis les recherches de G. Kreis que la DPR est surtout intervenue contre des publications hostiles à l'Axe. Le cas de *La Sentinelle* en est un exemple évident. Mais il faut se garder d'une interprétation hâtive et sommaire de ces chiffres, car la sévérité du contrôle de *La Sentinelle* ne suit pas mécaniquement les succès militaires de l'Axe. Les mesures contre le quotidien socialiste résultent d'un ensemble de facteurs relevant de l'évolution de la Guerre mondiale, de l'attitude des autorités suisses, de la person-

39 Lettres du 22 janvier et du 3 décembre 1941 de Bonna à la DPR (AFB, E 4450/312). Ainsi, à la suite des déclarations faites à Berlin contre la presse suisse en octobre 1942, P. Béguin estime erronée la sévérité qui frappe *La Sentinelle:* «Apparemment, les déclarations de M. le Ministre Schmid ont inspiré de la peur au chef de presse de Neuchâtel. Il en tire des conclusions qui ne sont pas celles des autorités fédérales. Il s'incline devant la menace» et incrimine des articles qui sont rédigés de manière «objective, sans attaques superflues» (notice à Plancherel du 26 octobre 1942). (Cf. la lettre du Chef de presse à la rédaction de *La Sentinelle* du 16 octobre 1942, les réponses de Graber du 19 octobre et de Plancherel du 6 novembre 1942.) Il faut relever que quelques jours plus tard, un placard de *La Sentinelle* est saisi sur ordre du chef de presse et Graber affirme qu'à la suite d'une confusion, *La Sentinelle* a ainsi été saisie dans tous les kiosques du canton (cf. lettre de Fell à DPR du 19 novembre 1942 et de Graber du 25 novembre 1942, conservées, comme les documents cités ci-dessus dans AFB, E 4450/312 et 579).

40 Ce tableau a été élaboré sur la base des dossiers des AFB, E 4450/312, 579, 7097, 7130 et 7131. Il n'a pas été tenu compte des interventions pendant la période particulière de censure préalable.

Tableau 1

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	Total
Articles notés	11	102	116	96	28	27	1	381
Articles entraînant des interventions	11	44	41	34	21	17	1	169
Causes des interventions								
1. Hostilité à l'Axe et ses alliés	1	42	27	22	5	14	–	111
2. Hostilité à l'URSS	2	1	1	–	–	–	–	4
3. Eloge des Alliés	–	2	–	–	3	–	–	5
4. Hostilité à d'autres pays	3	2	1	–	–	–	–	6
5. Attitudes contraires à la neutralité	–	4	5	1	3	–	–	13
6. Critiques de l'armée et des autorités suisses	2	15	6	6	3	–	–	32
7. Diffusion d'informations secrètes	2	11	3	3	7	3	–	29
Formes des interventions								
– Instruction, observations	8	67	16	12	14	7	1	125
– Avertissements	–	5	5	7	6	11	–	34
– Mesures sévères	–	1	–	2	1	–	–	4

nalité des officiers de presse, des pressions exercées par divers milieux et de la pratique journalistique des rédacteurs.

La ventilation des motifs est significative, car, dans la majorité des cas, c'est l'hostilité à l'Axe qui provoque des interventions de la DPR. Sous cet angle, le IIIe Reich est visé dans 43% des articles, la France de Vichy dans 37%, l'Italie fasciste dans 10% des textes dont 10% critiquent l'ensemble de l'Axe. L'importance relative des attaques contre le régime pétainiste s'explique par la proximité géographique, mais revêt aussi une signification régionale dans la mesure où le Maréchal suscitait la sympathie dans des milieux influents de la politique et de la presse romandes. Ceci contribuait à singulariser la position de *La Sentinelle* au début de la guerre et a certainement joué un rôle dans la sévérité de ses surveillants[41].

41 Ainsi, le Chef de presse écrit à la rédaction de *La Sentinelle* qu'il «ne nous appartient pas de juger les actes d'une nation abattue qui mérite de ne pas être critiquée au moment où elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour se relever» (lettre de Clerc du 23 août 1940, (AFB, E 4450/579). Par la suite, le quotidien socialiste ayant critiqué les consignes du gouvernement de Vichy à la presse française, le chef de presse lui reproche «des propos que vous êtes les seuls à tenir parmi les journaux de l'arrondissement» et souligne qu'il «est suprenant que vous ne saisissiez pas combien il est inélégant et de mauvais goût de critiquer ce qui se passe dans un pays qui se débat dans d'inextricables difficultés que vous semblez méconnaître» (lettre du 21 octobre 1941, *ibid.*).

Les critiques contre l'URSS ayant suscité des réactions de la DPR sont publiées de 1939 à 1941. C'est dire que ces articles provoquent des interventions non pas en raison de leur antibolchévisme, mais à cause de l'assimilation des deux puissances totalitaires alliées au début de la guerre. Ainsi, Graber reçoit une lettre d'avertissement pour avoir publié ces lignes le 12 juin 1940: «Quant à nous, notre position est prise: une Europe nouvelle, répondant aux vues des trois dictateurs, serait pour le monde du travail un vaste pénitencier, et pour les partisans de la démocratie une vaste prison. Ce serait pour l'Europe un recul catastrophique»[42].

Dans d'innombrables articles, les rédacteurs de *La Sentinelle* laissent transparaître leurs sympathies pour les Alliés. D'abord en raison de sa résistance militaire, l'Angleterre incarne désormais l'espoir des socialistes neuchâtelois. Même lors de l'affaire de Mers-el-Kébir, *La Sentinelle* est un des rares journaux romands qui ne cède pas à la vague anglophobe[43]. La DPR intervient à plusieurs reprises pour faire limiter les expressions anglophiles. Ainsi, pour avoir incité ses lecteurs à trouver «objectif, courageux et réconfortant» un discours de Churchill, la rédaction reçoit un avertissement personnel en septembre 1941[44].

D'autres pays, même non belligérants, n'échappent pas à l'œil critique de *La Sentinelle.* C'est notamment le cas de l'Espagne franquiste: des articles sur la misère suscitent des interventions de la DPR estimant que la rédaction socialiste ne tient pas compte de la position stratégique et diplomatique de l'Espagne qui est utile à la Suisse[45].

Sur les thèmes relevant plus de la politique suisse que des relations internationales, on note que trois types de motifs suscitent des interventions. Il s'agit surtout d'articles critiquant les décisions des autorités politiques et militaires sur deux questions: le refoulement des réfugiés et les conditions de travail des chômeurs enrôlés dans des compagnies de travail, que certains correspondants assimilent à des «camps de concentration» ou comparent aux «tables bien garnies» dressées pour les réceptions du Général[46]. Enfin, un des motifs d'interventions fréquentes fut la diffusion d'informations considérées comme des secrets militaires. Dans la plupart des cas, il s'agit de

42 Cet article provoque la lettre du 15 juin 1940 du lt-col. Wavre à Graber (*ibid.*).

43 Cf. J. Meurant, *op. cit.*, pp. 353–354 et p. 363.

44 A. Marchand adresse l'«avertissement personnel» à la rédaction le 13 septembre 1941 (AFB, E 4450/579).

45 Lettre du 19 juin 1940 du lt-col. Wavre à la rédaction. Cf. aussi lettre du chef de presse du 10 juin 1943 (*ibid.*).

46 Cf. AFB, E 4450/579 (Lettre du 27 août 1940 de Clerc à la rédaction) et E 4450/312 (lettre du 15 mars 1940 de Clerc à la rédaction, du 15 février 1940 de la DPR et la réponse de Graedel du 26 février 1940). Il est significatif que les critiques vis-à-vis de l'armée soient publiées dans les mois qui suivent le ralliement du PSN à la défense nationale. On peut penser que par la suite une certaine autocensure s'est exercée et que les mentalités n'ont pas suivi immédiatement la décision politique d'abandonner l'antimilitarisme.

passages indiquant soit des grades d'officiers, soit des numéros ou des emplacements d'unités militaires. Dans les conditions particulières de la vie sociale marquée par la mobilisation, rares furent les journaux qui ne se virent reprocher d'avoir publié de telles informations. Dans le cas d'un journal particulièrement surveillé comme *La Sentinelle,* les infractions relevées semblent plus nombreuses, mais il serait hasardeux d'y accorder une signification politique[47].

Pour présenter succinctement les problèmes de *La Sentinelle,* il faut se limiter à évoquer les principales divergences entre la DPR et Paul Graber. Ces tensions s'expriment de manière significative à l'occasion des «mesures sévères» qui frappent le journal: *La Sentinelle* sera interdite pendant 3 jours en juin 1940, pendant 6 jours en septembre 1942, pendant une semaine en juin 1943 et elle sera soumise à la censure préalable en juin et juillet 1942.

IV. Les mesures «sévères» contre «La Sentinelle»

Une interdiction frappe, une première fois, *La Sentinelle* en juin 1940: Son correspondant belge, en se réfugiant en France, avait fait parvenir un article intitulé «Heures décisives». Publié le 14 juin 1940, ce texte affirme: «De la bataille engagée sur la terre de France dépend notre sort à tous, qui que nous soyons! Il n'y a plus de nationalité qui compte; il n'y a plus que d'un côté les soldats de la Liberté et de l'autre des esclaves! Nous sommes au point crucial de notre époque. L'alternative qui s'offre au monde est la suivante: la Barbarie, l'Esclavage ou la Liberté, la Justice et le Droit; un univers monstrueux dirigé par l'Hitléro-fascisto-communisme, ou un Monde démocratique, rénové, régénéré par les épreuves, dans le cadre duquel toutes les nations collaboreront pour le maintien de la Paix.» La Commission de presse de la DPR estime que cet article compromet la neutralité, car il est contraire non seulement à l'«arrêté fondamental» du 8 septembre 1939, mais aussi aux instructions de la DPR du 17 mai 1940 qui demandent aux journaux «d'observer une grande retenue, surtout vis-à-vis de l'Allemagne où l'on se montre très susceptible». Dans son recours, Paul Graber précise qu'il a supprimé certains passages pour se conformer aux instructions reçues: «Nous comprenons parfaitement la nécessité de ne rien publier qui puisse être une sorte de provocation. Mais jusqu'où faut-il aller alors que les événements nous pressent de porter des jugements et d'employer des appréciations sévères? Nous nous contraignons à chaque heure, à chaque

47 Les dossiers de la DPR conservés aux AFB montrent que les journaux gouvernementaux neuchâtelois, tels que *L'Effort, La Suisse libérale* ou *Le Neuchâtelois,* reçoivent aussi des observations pour avoir diffusé des informations couvertes par le secret militaire (comme les grades de députés au Grand Conseil).

minute pour ne pas crier ce que nous ressentons.» Le directeur de *La Sentinelle* propose que, contrairement à la volonté de la DPR, son recours ait un effet suspensif sur l'interdiction envisagée. «Supprimer un journal quotidien au moment même où il importe de réagir contre l'esprit de panique, c'est une mesure si grave en sa portée matérielle et morale que le droit de recours doit être respectée pratiquement.» Cette argumentation de Paul Graber n'empêche pas la suspension de son journal pendant trois jours, après confirmation de la décision de la DPR par la Commission fédérale de recours[48].

Tout au long de 1940 et 1941, *La Sentinelle* continue à susciter des réactions: les lettres du bureau de presse et de la DPR multiplient observations et instructions menaçantes qui aboutissent notamment à 2 mois de censure préalable du 1er juin au 31 juillet 1942. Cette décision ne fut pas une surprise. Ainsi, dès le 25 octobre 1941, l'officier de presse adresse un long rapport à la DPR pour signaler ce journal qui

«manifeste des sentiments de plus en plus hostiles à l'égard des puissances de l'Axe et de la France. Chaque jour, au cours de la dernière quinzaine – à une exception près – ce journal a transgressé plus ou moins ouvertement le principe de la neutralité en matière de presse (...) et se sert pour manifester son antipathie, de tous les procédés journalistiques et polémiques connus, allant de l'insinuation subtile ou grossière à l'injure à peine déguisée. (...) *La Sentinelle-Peuple* est répandue dans toute la Suisse romande. Son cercle de lecteurs est considérable et son influence sur les masses incontestable.

1. Par son attitude contraire à la neutralité, elle compromet la sécurité du pays. Chaque jour, elle fournit aux puissances qui nous entourent des occasions d'interventions désagréables.
2. Ainsi que nos autorités fédérales l'ont souvent souligné, l'opinion a, en général, de la peine à se rendre compte de la situation délicate où se trouve notre pays. Des journaux tels que *La Sentinelle-Peuple* entretiennent et cultivent un état d'esprit regrettable.
3. Les journaux conscients de leur mission et qui observent une attitude objective et réservée conforme à l'intérêt du pays, en présence des excès de langage de *La Sentinelle-Peuple,* ont de la peine à résister à la pression qu'exercent les lecteurs et ils se plaignent à juste titre de la mansuétude qu'on témoigne à l'égard de ceux qui, pour flatter les sentiments populaires ou pour d'autres raisons, refusent de se conformer aux conceptions de la DPR. Les avertissements personnels qui ont été adressés à *La Sentinelle* n'ont obtenu aucun effet et il semble bien que la rédaction n'est pas disposée à en tenir compte. Peut-être celle-ci cherche-t-elle à gagner l'auréole de ‹martyr de la censure›. C'est pourquoi je vous demande d'étudier la mise sous censure préalable de *La Sentinelle-Peuple.* [Ce] serait une simple mesure de sécurité qui, aux heures graves que nous vivons, rendrait service au pays, à son armée, à sa population»[49].

A Berne, on ne manifeste guère d'empressement à intervenir contre un homme politique qui avait déjà montré qu'il était capable de retourner en sa faveur des mesures destinées à le faire taire. Chargé d'étudier l'épais dossier sur *La Sentinelle* constitué depuis septembre 1939, P. Béguin adopte une position plus nuancée: dans son rapport, il estime qu'il faut distinguer dans les articles relevés, d'une part,

48 Recours du 17 et du 24 juin 1940 (AFB, E 4450/7097).

49 Rapport du 25 octobre 1941 de Clerc à l'Inspectorat de la DPR. Dès le 9 juillet 1940, ce même major préconisait une interdiction de plusieurs semaines ou plusieurs mois, seule mesure qui «serait propre à calmer les ardeurs de la rédaction de *La Sentinelle*» (AFB, E 4450/312).

«des phrases très anodines qui prouvent que le chef de presse cherche des poux dans la paille et qu'il manque totalement d'objectivité vis-à-vis de ce journal», et d'autre part, «des faits infiniment plus graves: la tendance générale de *La Sentinelle* montre bien que ses rédacteurs entendent entretenir leurs lecteurs dans un état d'esprit activement hostile à l'Axe et à la France (celle-ci est particulièrement maltraitée) et favorable à la Russie et à l'Angleterre. Les procédés sont toujours les mêmes: coups d'épingles quotidiens, allusions que le lecteur ne peut pas ne pas comprendre, petites histoires symboliques que l'on invite le lecteur à interpréter ‹au goût du jour›, souhaits à peine déguisés de voir la Russie l'emporter et l'Axe s'effondrer, quelque chose qui témoigne d'un désir de vengeance pour plus tard. A mon avis, ces faits suffiraient amplement pour décréter la censure préalable: de nouveaux avertissements ne serviraient à rien. Mais, je vois deux raisons de ne pas intervenir:

1. Etant donné que les élections neuchâteloises ont lieu dimanche prochain, je ne voudrais pas que l'on pût accuser la DPR de se prêter à une manœuvre politique. Il ne faut pas fournir cet argument aux socialistes qui joueraient avec plaisir les persécutés.
2. La prose de *La Sentinelle* ne diffère pas beaucoup du langage des journaux socialistes alémaniques. Au-delà de la Sarine, cela choque moins, parce que tous les journaux peu ou prou laissent transpercer leurs sentiments anti-hitlériens. En Suisse romande, la discipline est observée de façon beaucoup plus stricte et où tous les journalistes se montrent plus prudents, la différence apparaît clairement. Il y a donc un problème général à résoudre: d'une part, il faut arriver à ce que les journalistes romands sérieux ne soient pas découragés par la tolérance dont nous faisons preuve vis-à-vis de *La Sentinelle.* D'autre part, nous ne pouvons pas traiter ce journal plus mal que les organes socialistes de la Suisse alémanique»[50].

De fait, aucune mesure sévère n'est décidée avant les élections cantonales neuchâteloises qui sont marquées par un événement sans précédent: l'élection d'un socialiste au Conseil d'Etat. Là où Paul Graber a échoué pendant toute l'entre-deux-guerres, un membre de l'exécutif chaux-de-fonnier, Camille Brandt, réussit; mais ce succès électoral tient plus à la crise des partis gouvernementaux qu'à un essor socialiste[51].

Pendant les premiers mois de 1942, *La Sentinelle* continue de susciter des interventions, dont Pierre Béguin fait la synthèse dans un rapport adressé le 6 mai 1942 à la Commission de presse: après avoir rappelé l'attitude générale du journal et les nombreuses mesures déjà prises, il constate qu'elles n'ont guère eu d'effet durable. En outre, *La Sentinelle* montre ses sentiments, en faisant «d'incessantes allusions au contrôle de la presse. Pourtant, une instruction du printemps 1940, qui n'a jamais été rapportée, interdit à la presse d'indiquer à ses lecteurs qu'elle écrirait autrement si elle le pouvait.» De plus, le journal socialiste s'en prend à la presse qui observe la discipline préconisée par la DPR. «Il cherche à la discréditer, comme si elle s'inclinait devant des influences étrangères. [Ceci] risque de compromettre la discipline des autres journaux qui, tôt ou tard, devront se justifier devant leurs

50 Rapport de P. Béguin à Plancherel du 4 novembre 1941 (*ibid.*).

51 C. Brandt (1884–1971) et l'industriel Léo Dupasquier (1910–1981) sont élus grâce à l'appui d'un mouvement né dans les conditions de la mobilisation et dans la mouvance de la Ligue du Gothard, le «Ralliement neuchâtelois» qui avait aussi proposé la candidature de Charles-F. Ducommun (1910–1977) , à l'époque secrétaire-adjoint à l'USS et chantre de la «Communauté professionnelle» (cf. *La Sentinelle* du 3 novembre, des 1er, 2 et 4 décembre 1941; cf. aussi BVCF, Ms 225, congrès extraordinaire du PSN du 16 novembre 1941).

lecteurs. C'est même là l'aspect le plus grave des contraventions perpétuelles de *La Sentinelle.*» Deux éléments de son attitude hostile à l'égard de la France de Vichy sont soulignés: le procès de Riom est l'occasion d'insister notamment sur les responsabilités du Maréchal Pétain dans la défaite et de faire «une véritable déification de Blum et Daladier». En outre, *La Sentinelle* publie des documents de la Résistance française.

«Ce n'est certes pas le rôle d'un journal suisse de publier des textes destinés à l'étranger, alors qu'ils sont interdits et considérés comme subversifs dans le pays intéressé. (...) Cette pratique pourrait soulever des incidents, car – à en juger par des allusions des correspondants – il semble que *La Sentinelle* réussisse à faire passer un certain nombre de numéros en France. (...) M. Laval est chef d'un gouvernement avec lequel nous entretenons d'excellents relations. Il est donc suprêmement inopportun d'en faire la cible de critiques et d'attaques constantes»[52].

Jusqu'à présent, la DPR a fait preuve d'indulgence en tenant compte de la situation particulière de *La Sentinelle,* mais cette attitude accumule les risques intérieurs et extérieurs. Dès lors, Pierre Béguin préconise une «mesure hautement éducative». Etant donné que les pressions déjà exercées sont restées lettre morte et qu'«un avertissement public ne serait qu'un coup de réclame», la Commission de presse décide de soumettre *La Sentinelle* à la censure préalable pendant deux mois.

Pour désigner une personnalité apte à remplir cette mission délicate, des contacts avaient été pris dès le début de l'année. Finalement, le choix de la DPR se porte sur l'avocat-notaire Jacques Cornu, qui joue un rôle certain dans la vie sociale régionale: outre d'importantes fonctions juridiques, il est secrétaire du «Syndicat patronal des producteurs de la montre». A ce titre, il fut un des négociateurs et un des signataires de l'accord de «paix du travail» dans l'horlogerie en mai 1937. Par ailleurs, il préside en mai 1942 un comité cantonal d'action pour une assurance-vieillesse et survivants. Ceci l'amène aussi à collaborer avec des responsables socialistes et syndicalistes[53]. Le choix de cette personnalité dénote une habilité certaine des responsables de la DPR. En effet, sans être un partisan enthousiaste de la «paix du travail» et de la «Communauté professionnelle», Paul Graber manifeste dès les années 30 une volonté consensuelle préconisée sous le nom de «politique inter-partis»[54]; il accepte certainement plus facilement l'autorité de J. Cornu que celle d'un journaliste ou d'une autre personnalité plus marquée politiquement par les affrontements de l'entre-deux-guerres. Les instructions générales sur le contrôle de la presse et les démarches diplomatiques survenues après la décision de la DPR sont exposées au censeur par le Colonel Plancherel et P. Béguin, qui l'incitent aussi à interdire la publication de textes d'opposants

52 Le 20 mai 1942, la Commission de presse de la DPR prend sa décision qui est notifiée 6 jours plus tard par Plancherel à la rédaction de *La Sentinelle* et du *Peuple.* (AFB, E 4450/312 et 7130). Cf. aussi «Rapport du Conseil fédéral»..., *op. cit.,* p. 280.

53 Sur Jacques Cornu (1907–1985), cf. *L'Impartial* du 27 et du 28 mars 1985 et *La Sentinelle* du 19 février 1942.

54 Cf. BVCF, Ms 231 (séances du 19 mai 1938 et du 21 septembre 1939).

au régime pétainiste. Dans son rapport final sur la période de censure préalable, Cornu note que le seul incident de quelque gravité fut provoqué par la volonté de Paul Graber de publier un appel des socialistes français[55]. Il affirme qu'en règle générale, il n'a guère eu à intervenir, les deux rédacteurs «ayant fait un sérieux effort d'objectivité» et qu'il «faut admettre que la présence du censeur à leur table de travail a incité MM. Graber et Graedel à une modération louable dans l'expression de leurs sentiments. (...) Les relations avec eux furent agréables: M. Graber m'a même offert, dédicacé ‹en souvenir des bons moments passés ensemble en juin 1942› son livre ‹Le Corset de fer du fascisme›!»[56]

Mais quelques jours plus tard, le tempérament fougueux et les convictions profondes de Graber le poussent à publier un article qui lui attire de nouveaux ennuis: il faut souligner que ce n'est pas par hasard que la rafle du «Vel'd'hiv'» fut l'occasion de nouvelles divergences entre la DPR et le journal socialiste. En effet, une des spécificités historiques de *La Sentinelle* fut d'alerter contre l'antisémitisme[57]. Dans une ville comme la Chaux-de-Fonds où des membres de la Communauté israélite occupaient des positions économiques importantes (parmi les commerçants et les industriels), la tentation antisémite était facile[58]. Dès les prodromes de la fièvre antisémite, *La Sentinelle* met en garde ses lecteurs contre les dangers de ce «poison». Notamment pendant l'automne 1940, le quotidien socialiste se distingue des

55 AFB, E 4450/312 (lettre de Béguin à Plancherel du 30 juin 1942 et lettre de Paul Graber à la DPR du 4 août 1942) et 579 (lettre de Cornu à Plancherel du 8 septembre 1942).

56 Rapport de Cornu du 31 juillet 1942 (AFB, E 4450/312). *La Sentinelle* n'est autorisée qu'à partir de septembre 1943 à faire de la publicité pour cet ouvrage paru en 1935.

57 Cf. VINCENT MONNIER, *La question juive dans la presse chaux-de-fonnière (1933–1941)*, mémoire de licence ès lettres, Institut d'Histoire, Neuchâtel, 1987.

58 Sur l'antisémitisme à la Chaux-de-Fonds, cf. l'article de JEAN-MARC BARRELET dans le *Musée neuchâtelois*, juillet-août 1983, pp. 97–118.
Cette crainte de susciter des réactions antisémites incite certains à se montrer très réservés: c'est, par exemple, pour cette raison que des officiers juifs ne sont pas invités à un cours d'«Armée et Foyer». René Lalive d'Epinay explique ainsi cette décision: «Je m'en suis entretenu avec des personnalités de la colonie israélite suisse. Toutes ces personnes pensent que nous devons être très prudents, et là où des réactions sont à prévoir les prévenir en renonçant, dans l'intérêt général du pays et dans celui même de vos coreligionnaires, à mettre des israélites en avant. Une réaction de ce genre s'est dessinée dans certains milieux de La Chaux-de-Fonds, et nous avons cru bien faire en ne convoquant pas nos camarades israélites. Personnellement, je le déplore, et vous pouvez être assuré que je fais tout pour lutter contre ces tendances» (lettre du 23 mars 1943 à H. Bloch, AFB, E 27/9294). Celui-ci répond le 1er avril 1943: il ne nie pas le problème de la «question juive», mais reproche aux organisateurs du cours d'avoir «agi comme si j'étais exclu d'Armée et Foyer, alors que vous convoquez nombre d'anciens socialistes qui, pendant des années, ont renié la patrie et bafoué son drapeau» (*ibid.*). Finalement, cet incident révélateur est clos par le major Ziegler qui «regrette l'erreur commise par ses subordonnés et vous prie de l'excuser. Jamais la Section Armée et Foyer ne fera une distinction entre les Suisses de différentes religions. Pour elle, il n'y a qu'une distinction: Suisse ou étranger» (lettre du 27 mai 1943 de Lalive à Bernheim, *ibid.*).

autres journaux locaux en fustigeant des tracts antisémites. Cette attitude lui vaut la reconnaissance de membres de la Communauté israélite. Par contre, à plusieurs reprises, des papillons hostiles aux juifs, aux francs-maçons et aux «bonzes socialistes» sont apposés sur les locaux de *La Sentinelle* et sur le logement de Paul Graber[59].

Fidèle à sa ligne de conduite, l'organe socialiste rend compte le 13 août 1942 de la «rafle du Vel'd'hiv'» sous la forme d'un article en première page sous le titre «Une Saint-Barthélémy moderne». La réaction des responsables de la DPR est symptomatique: le 17 août, Pierre Béguin conseille d'adresser un avertissement personnel à Graber, car «les faits sont incontrôlables et aucune réserve n'est faite quant à leur authenticité; le titre est injurieux, car il n'y a pas eu de massacre comme à la Saint-Barthélémy»[60]. Une semaine plus tard, Paul Graber dépose un recours: après avoir affirmé que trois sources différentes lui ont fourni les informations publiées, il exprime une certaine conception du journalisme: «Les faits relatés sont de telle nature que tout journaliste tenant à se mettre au service de la défense des valeurs humaines se trouvait en face d'un devoir sacré en les dénonçant. Une telle dénonciation fait partie de la défense des plus hautes valeurs. Il est des devoirs en face desquels on n'hésite pas. Et cela d'autant moins que la relation de ces faits revêtit une forme qui ne saurait en rien mettre en péril le principe de la neutralité qui nous est imposé.» Ce plaidoyer connaît le même sort que les autres tentatives de Graber: il est rejeté par la Commission de recours.

Il est révélateur que le titre incriminé évoque la répression du protestantisme en France et l'accueil des réfugiés huguenots en Suisse. Cette référence historique, présente dans de nombreux articles, revêt une signification plus générale: sur un mode spécifique, les prises de position de *La Sentinelle* s'intègrent dans une idéologie nationale cherchant ses racines à la fois dans la tradition chrétienne et dans la Suisse primitive. C'est aussi sur cette base qu'il faut comprendre l'opposition de Paul Graber à la politique gouvernementale: il s'agit fondamentalement moins d'un refus inspiré par un inter-

59 Les tracts antisémites sont conservés dans l'ancien fonds de la BVCF sous la cote 9271. Les principaux articles de *La Sentinelle* dénonçant l'antisémitisme sont publiés dans les numéros de 1939 (27 juillet, 10 et 22 août), en 1940 (24 et 30 septembre; 7 octobre; 2, 6, 27, 28 novembre; 13, 14 et 24 décembre), en 1941 (6, 8, 9 et 10 janvier; 4 février; 5 septembre; 23 décembre, en 1942 (24 janvier, 12 août). Cette liste n'est qu'indicative, dans la mesure où pour s'opposer aux milieux de la région influencés par Maurras, le quotidien socialiste critique aussi des politiciens et intellectuels proches de l'*Action Française* au sujet de l'antisémitisme.

60 Cf. AFB, E 4450/312) (Béguin à la DPR le 17 août 1942, Knapp à la rédaction de *La Sentinelle* le 21 août 1942, recours de Graber du 25 août 1942 et décision de la Commission de recours du 2 octobre 1942). A noter que la *Berner Tagwacht* fut plus prompte que sa consœur neuchâteloise et rapporta les drames survenus à Paris dès le 16 juillet dans son édition du 3 août 1942 (cf. ALFRED A. HÄSLER, *La Suisse, terre d'asile? La politique de la Confédération envers les réfugiés de 1933 à 1945,* Lausanne, 1971, p. 92).

nationalisme intégral ou par un modèle étranger que d'une intégration particulière dans une certaine culture politique considérée comme la valeur spécifique de la Suisse et comme le fondement de la volonté de défense nationale. Cette position amène les socialistes neuchâtelois à s'opposer publiquement aux décisions des autorités fédérales, qui pendant ce même été 1942 décident de renforcer le contrôle des frontières et de refouler les Juifs venant de France. Ces mesures suscitent des protestations qui s'expriment notamment au Conseil national lors du débat de septembre 1942: Paul Graber et son collègue Henri Perret (1885–1955) se rangent aux côtés des quelques personnalités des partis bourgeois qui s'opposent à la politique restrictive justifiée par le conseiller fédéral von Steiger et approuvée par les partis gouvernementaux[61].

Quelques jours plus tard, un compte rendu du conflit germano-russe provoque la troisième «mesure sévère» de la DPR. Ce n'est pas en raison d'une sympathie trop visible de *La Sentinelle* pour l'URSS (qu'il arrive à Graber de caractériser comme un pays «dont les habitants sont souvent d'une sauvagerie de primitifs»)[62]. Le motif de l'intervention de la DPR tient à la publication de plusieurs articles décrivant la situation en Allemagne. Le Colonel Plancherel estime que *La Sentinelle* a récidivé «d'un façon particulièrement grossière» en publiant le 27 août 1942 un texte signé du pseudonyme de «Spectator» sur l'état d'esprit dans le IIIe Reich. Le responsable de la DPR cite les passages particulièrement condamnables:

«L'auteur pose en fait que le moral d'une armée est essentiel à sa victoire: ‹Une fois que le moral est sérieusement atteint, à moins d'un miracle, la défaite n'est plus qu'une question de temps.› Or, tout l'article n'a pour but que de démontrer que le moral de l'armée allemande est effectivement et sérieusement atteint. L'auteur reconnaît, il est vrai, que ‹s'il n'est pas intact, le moral du IIIe Reich n'en est pas moins encore fort solide›, mais c'est pour affirmer aussitôt après que ‹... si d'ici quelques semaines les Russes, grâce à l'hiver, barrent la route aux forces allemandes, il est certain que le thermomètre du moral allemand tombera aussi vite que celui de la température.› Puis Spectator prophétise des troubles sociaux ‹aussi graves que ceux de novembre 1918›. L'auteur commet là une nouvelle infraction aux prescriptions, lesquelles interdisent les prévisions et hypothèses gratuites. [Dans la suite de l'article,] l'auteur écrit que: ‹Nombreux sont les soldats allemands qui furent empoisonnés ou égorgés par les civils russes, ceux-ci se vengeant des atrocités commises par la soldatesque sous prétexte de représailles. (...) L'auteur porte ainsi une grave atteinte à l'honneur d'une armée étrangère désignée sous le vocable injurieux de soldatesque et, du même coup, il prend fait et cause en faveur d'assassinats qu'il dit avoir été commis par des civils russes»[63].

En conclusion de son rapport, le Colonel Plancherel préconise une interdiction d'une semaine qui sera effective du 31 août au 6 septembre 1942.

61 Cf. *ibid.*, p. 175ss. L'interdiction de publier certaines informations sur les réfugiés provoque aussi des interventions: cf. AFB, E 4450/579 (lettre de Gicot à la rédaction de *La Sentinelle* du 16 février 1943 et l'avertissement adressé par Chable le 5 mars 1943) et 312 (lettre de Wildhaber à la DPR du 4 mars 1943).

62 Recours de Graber du 2 septembre 1942 (AFB, E 4450/7131).

63 Décision de la Commission de presse de la DPR du 29 août 1942 (*ibid.*).

A deux reprises, Graber tente vainement de faire lever cette mesure, en écrivant notamment:

«Spectator a simplement mis en évidence le fait qu'une nouvelle année de guerre sur le front russe risque d'avoir des conséquences redoutables sur le moral de beaucoup de soldats allemands faisant la guerre à des milliers de kilomètres de leur pays. Il n'y a rien qui vise ni la dignité ni l'honneur de l'armée allemande. L'article de Spectator n'est pas un article agressif, c'est un article d'information avec toutes les réserves que la prudence d'un journaliste peut recommander. (...) Enfin, la Commission de presse termine par une dernière exagération en disant que *La Sentinelle* et *Le Peuple* ‹ne se préoccupent pas le moins du monde des conséquences qu'un tel article comme celui de Spectator peut avoir sur la sécurité du pays et sur sa neutralité›. Nous tenons à le dire hautement et fortement: nous prétendons avoir ce souci aussi bien que la Commission de presse et radio. Entre elle et nous il y a des différences d'appréciation et d'interprétation. Nous avons souvent, nous, le sentiment que son activité est plus dangereuse pour la sécurité de notre pays que quelque article de Spectator que ce soit, car elle tend, à notre sens, à miner les raisons intérieures que notre peuple a de sauvegarder son indépendance. (...) Il est vrai que nous avons, nous, une autre mission à remplir et à l'égard de laquelle nous ne faillirons jamais malgré menaces et mesures: nous avons à défendre au-dessus de toutes les considérations nationales de quelques pays que ce soit, le meilleur des valeurs humaines mises en péril par la guerre et les causes qui engendrent les guerres»[64].

Dès la fin de la période d'interdiction, après avoir soumis son texte à la DPR, Paul Graber intitule son éditorial du 7 septembre 1942 «Comment nous comprenons notre mission»: il saisit cette occasion pour expliciter sa conception de la défense de la neutralité et de la sécurité de la Suisse, en critiquant la politique des autorités.

«C'est une impardonnable erreur que de vouloir limiter le sens de la neutralité, de l'étriquer au point que la défense des valeurs humaines ne soit plus possible ou qu'elle ne joue que dans le vide des théories et des abstractions et non au contact des faits que l'histoire contemporaine accumule d'une façon si dramatique. Notre mission, à nous journalistes socialistes, c'est d'éviter de jouer avec le feu, soit, mais aussi de ne pas renoncer à la défense du meilleur trésor humain, par une sorte de capitulation morale. Nous luttons et lutterons particulièrement contre toutes les injustices, les violences et les tyrannies. Notre mission, c'est de les dénoncer et de les flageller. Ce fut notre rôle lors de la guerre des Boers contre les Anglais, lors de l'affaire Dreyfus, lors de l'expédition contre les Boxers en Chine, lors des violences anglaises, françaises, portugaises, espagnoles et belges dans les guerres de civilisation, dans l'affaire de Mandchourie, dans celle d'Abyssinie, lors de la lutte des Républicains espagnols, lors des procès de Moscou, lors de la rencontre de Munich, lors de l'attaque de la Finlande, de la Pologne, des pays baltes. Toujours contre l'agresseur. Toujours pour le droit. C'est là notre ligne, qu'il s'agisse de conflits sociaux ou de conflits internationaux.»

Une thèse revient constamment sous la plume de Graber: à ses yeux, la défense nationale ne doit pas se réduire à la préparation militaire, mais s'appuyer sur une volonté générale de défense que les journaux doivent animer. Ceci s'intègre dans la mission générale des rédacteurs socialistes: décrire la misère et la violence régnant sous les régimes dictatoriaux, lutter en Suisse contre les partisans des Etats totalitaires (en mettant ainsi sur le même plan les fascistes et les communistes), valoriser les traditions démocratiques de la Suisse en insistant sur la nécessité de les défendre par tous les

64 Recours de Paul Graber du 3 septembre 1942.

moyens, agir contre les déformations du socialisme (que ce soit la trahison de Staline ou la propagande national-socialiste)[65].

Les diverses mesures des autorités provoquent une certaine effervescence dans les milieux socialistes en automne 1942: des militants proposent qu'un congrès extraordinaire soit réuni pour manifester publiquement contre les mesures de censure[66]. Mais, nous ne sommes plus en 1917, l'heure n'est plus aux manifestations dans la rue. Les dirigeants socialistes préfèrent canaliser les protestations dans la voie institutionnelle en adressant des lettres aux autorités fédérales et cantonales[67]. Le secrétaire romand du PSS, Pierre Graber (qui succède à Paul Golay au Conseil national), dépose un postulat demandant une modification de la politique de contrôle de la presse par un assouplissement en faveur des socialistes et par un renforcement à l'égard des journaux favorables à l'Axe comme *La Jeune Suisse.* En mars 1943, Pierre Graber monte à la tribune du Conseil national pour la première fois et appuie son postulat qui est accepté par le Conseil fédéral et ne suscite pas de discussion parlementaire. C'est le début d'une brillante carrière fédérale...[68]

Par contre, d'autres anciens membres de la Jeunesse socialiste de la Chaux-de-Fonds adoptent une attitude différente: ceux qui avaient été exclus pour avoir approuvé le Pacte germano-soviétique diffusent une lettre ouverte au Parti socialiste tirant un bilan des mesures de censure: rappelant que les dirigeants socialistes neuchâtelois n'avaient pas voulu lutter contre la première loi cantonale d'interdiction des communistes au printemps 1937 et qu'ils s'opposèrent énergiquement aux partisans de l'URSS stalinienne, d'anciens animateurs du Front Antifasciste dissous en 1937 voient dans les événements de 1942 une confirmation de leurs positions d'avant-guerre quand ils affirmaient qu'il «fallait dès le début s'opposer à toute mesure d'interdiction, car une fois la machine en marche, elle ne s'arrêterait plus.

65 Cf. AFB, E 4450/312 (recours du 10 juillet 1940, du 23 avril 1941 et du 11 juillet 1941) et 579 (recours du 19 mai 1941). Les nombreux recours de Paul Graber furent infructueux, à une seule exception. Il faut relever qu'au sein de la Commission fédérale de recours, le conseiller d'Etat socialiste Jacques Schmid (1882–1960) ne tente jamais de prendre la défense de son camarade de parti et de lever une condamnation décidée par la DPR.

66 Cf. BVCF, Ms 225 (séances du 15 septembre et du 14 octobre 1942).

67 Cf. Archives du secrétariat cantonal du PSN, carton «Rapports de gestion 1939–1945», rapport d'H. Jaquet du 7 mars 1943.

68 Sur cette affaire, cf. AFB, E 4001(C)1/123 (rapport de Plancherel à von Steiger du 23 octobre 1942) et E 4450/312 (lettre de Rochat du 31 août, de Daniel Liniger du 7 septembre 1942 et du PS de la Ville de Fribourg du 7 septembre 1942). Cf. aussi G. Kreis, *op. cit.,* p. 66ss, p. 387 et p. 425. Un compte rendu de la séance du Conseil national au cours de laquelle le postulat de Pierre Graber est développé et accepté se trouve en première page de *La Sentinelle* du 31 mars 1943. On y voit en outre un article dénonçant «la liquidation des Juifs par le IIIe Reich» et on y apprend que seuls 4 conseillers nationaux ont suivi Karl Dellberg qui préconisait la levée de l'interdiction des journaux communistes, tandis que Robert Grimm justifiait l'abstention du groupe socialiste. En une seule page, se trouvent réunies les principales préoccupations de *La Sentinelle.*

(...) Et les mesures d'interdiction vont maintenant se multiplier contre vous aussi pour autant du moins que vous osiez encore dire ce que vous pensez. Vous allez de plus en plus vous trouver devant l'alternative d'avoir à céder toujours davantage aux ordres de la bourgeoisie, ou vous faire interdire à votre tour»[69]. D'une certaine manière, Paul Graber s'efforcera de démentir cette prévision, de montrer qu'il ne se laisse pas imposer cette alternative, qu'il échappe à ce dilemme.

La dernière «mesure sévère» qui frappe *La Sentinelle* est une interdiction d'une semaine sanctionnant la publication, le 18 juin 1943, d'un article de Paul Graber intitulé «National-International». Commentant la dissolution du Komintern par Staline et les appels de Léon Nicole à soutenir la défense nationale et à fonder un nouveau parti ouvrier en Suisse, Graber s'élève contre cet «ultra-loyalisme national» et précise qu'il considère que patriotisme et internationalisme ne s'opposent pas, mais se superposent. Voulant préciser sa pensée par une série «d'hypothèses toutes gratuites», il écrit, «quitte à faire hurler les dévots et pharisiens patriotards et nationalistes», qu'il place au-dessus de l'indépendance de la Suisse la défense de la liberté, de la démocratie et de «l'intérêt humain universel», et qu'il serait prêt à renoncer à l'indépendance de la Suisse si l'on pouvait imaginer que la défense nationale ne s'identifie plus à la sauvegarde de ces trois valeurs fondamentales[70]. Les responsables de la DPR estiment que cet article est l'une des infractions les plus graves commises par un journaliste en Suisse depuis 1939. Considérant que ce texte expose un «patriotisme conditionnel» et non de simples hypothèses, la Commission fédérale de recours confirme la sanction décidée par la DPR. Cette mesure est jugée insuffisante par des rédacteurs et des hommes politiques qui réclament que des poursuites pénales soient engagés contre Paul Graber. Le 6 août, le Conseil fédéral autorise le Département militaire à ouvrir une enquête préliminaire. Plusieurs rapports de l'Auditeur en chef et du Ministère public aboutissent à la conclusion que cet article n'appelle pas le peuple suisse à abandonner la neutralité et ne doit pas entraîner son auteur en prison. Le Conseil fédéral suit ces propositions qui sont loin de faire l'unanimité.

69 BVCF, Ancien fonds 5251.292. Sur la presse communiste, cf. JEAN-MICHEL PAUCHARD, *Quelques aspects de la presse clandestine en Suisse romande pendant la seconde guerre mondiale,* mémoire de licence ès lettres, Institut d'Histoire, Neuchâtel, 1980.

70 Cf. AFB, E 4450/6241, 7141 et 312 (recours de Paul Graber du 30 juin 1943 et lettre de Plancherel à Gaudard du 30 juin: le commandant de la DPR reproche au journaliste ne pas avoir immédiatement interdit *La Sentinelle* à cause de cet article qui, par contre, n'avait pas échappé aux dirigeants de *L'Effort* qui écrivent le 23 juin à la DPR pour demander des sanctions). Dès septembre 1939, *La Sentinelle* avait attiré l'attention en discutant la neutralité dans une situation d'affrontement entre démocratie et totalitarisme. Opposés à la neutralité morale, les rédacteurs socialistes envisageaient les risques d'une complicité avec l'Axe et la possibilité d'une alliance militaire avec le camp des démocraties (cf. J. MEURANT, *op. cit.,* p. 176, 318).

Le 29 septembre, interpellé par le conservateur jurassien Gressot, von Steiger justifie devant le Conseil national le refus du gouvernement d'aller au-delà d'une interdiction[71]. Il situe les passages incriminés dans leur contexte, souligne que l'article vise surtout les communistes, prend acte du soutien de Paul Graber à la défense nationale, évoque le tempérament, la sincérité et l'expérience politique du directeur de *La Sentinelle,* et en conclut que la voie disciplinaire est suffisante pour régler cette affaire. Graber adresse immédiatement une lettre personnelle à von Steiger:

«Vous avez fait preuve d'une telle indépendance de jugement malgré la campagne artificiellement déclenchée et alimentée, que vous avez sauvegardé notre régime parlementaire et le véritable esprit démocratique fait d'équité et du respect de l'opinion sincère. Peut-être ne vous avais-je pas facilité la tâche. Vous n'en avez qu'un plus grand mérite et cela je devais vous le dire. Ne croyez point que je sois friand de telles campagnes et soyez certain que je ferai tout pour les éviter dans la mesure du possible, car je tiens, moi aussi, au maintien d'une confiance et d'une unité intérieures aussi grandes que possible»[72].

Le vent ayant tourné sur la scène internationale, l'automne 1943 est marqué en Suisse par une certaine transition que symbolise l'entrée d'un socialiste au Conseil fédéral. Divers milieux tendent à se rapprocher et veulent empêcher l'apparition de troubles sociaux en marginalisant les communistes. Dans cette optique, Paul Graber peut jouer un rôle analogue à celui qu'il a joué pendant l'entre-deux-guerres en contribuant à empêcher le développement du communisme en Suisse romande par sa combativité verbale et sa fougue polémique. Ainsi, certains préfèrent ne pas multiplier les mesures contre Paul Graber qui, lui-même, commence à se retirer de la vie politique: lors du congrès socialiste neuchâtelois convoqué le 3 octobre pour désigner les candidats aux élections fédérales, il provoque la surprise générale en annonçant sa décision irrévocable de ne pas se présenter une nouvelle fois devant le corps électoral. Malgré les multiples pressions des autres dirigeants du PSN qui sont mis devant le fait accompli, il maintient sa décision en affirmant vouloir éviter ainsi que son nom continue à attirer sur le Parti socialiste des attaques injustifiées[73].

C'est la fin d'une activité parlementaire qui avait débuté en 1912, mais Paul Graber ne mettra pas immédiatement terme à son activité de directeur politique du journal.

L'évolution amorcée en automne 1943 s'accentue en 1944. Certes, la DPR est loin de présenter ses excuses à la rédaction de *La Sentinelle* pour la

71 Jean Gressot (1896–1965): avocat, puis rédacteur en chef du *Pays,* conseiller national conservateur-catholique dès 1939, puis préfet de Porrentruy dès 1954.

72 AFB, E 4001(C)1/284 (lettre de Graber à von Steiger du 29 septembre). Pour répondre aux «confusions et erreurs» publiées dans la presse à propos de la réponse surprenante du Conseil fédéral, la DPR adresse le 2 octobre 1943 une circulaire aux rédactions des journaux et von Steiger répond à plusieurs lettres personnelles. Il est aussi inhabituel de voir la réponse du conseiller fédéral publiée in extenso en première page de *La Sentinelle* (du 13 octobre 1943).

73 Cf. BVCF, Ms 225 (congrès du 3 octobre 1943).

sévérité des mesures antérieures. Ainsi, quand le conseiller fédéral von Steiger demande à Max Petitpierre, membre de la Commission consultative de presse, une étude du dossier de *La Sentinelle,* le conseiller aux Etats neuchâtelois ne remet pas en cause les différentes réprimandes: «Il n'est pas douteux que ces sanctions étaient toujours justifiées. Elles sont même en général restées en dessous de ce qu'elles auraient dû ou pu être, en regard de la gravité des contraventions»[74]. Néanmoins, la rigueur du contrôle tend à diminuer, puisqu'aucune mesure sévère n'est infligée au quotidien socialiste qui reste strictement surveillé. Ainsi, la rédaction de *La Sentinelle,* «décidément incorrigible», reçoit un «avertissement personnel» le 9 août 1944 pour avoir publié un commentaire sur l'insurrection en France qui «constitue même un si clair encouragement à la résistance» qu'une mesure s'impose de la part de l'officier de presse[75]. Le 14 octobre 1944, le dernier avertissement est adressé à la rédaction qui avait rapporté l'opinion d'un journaliste britannique sous le titre «Hitler est-il un idiot militaire?». Cette qualification peu flatteuse avait été utilisée d'abord par le Führer lui-même à l'adresse de ses ennemis et le journaliste anglais l'avait retourné contre son auteur[76]. Ce dernier avertissement est révélateur à la fois de la persistance d'un contrôle strict de l'organe socialiste malgré le recul de la menace militaire, mais aussi de la pratique journalistique du nouveau rédacteur engagé en mars 1943 et qui succède en novembre 1944 à Paul Graber à la direction de *La Sentinelle.* Cette nomination suscite un certain soulagement parmi les responsables de la DPR qui avaient relevé les différences entre les deux personnalités:

Né en 1902, fils d'un militant socialiste, Charles Quartier ne bénéficie ni d'une expérience politique ni d'un passé de militant syndical. Il peut se prévaloir essentiellement d'une formation de rédacteur dans des milieux «neutres» comme l'Agence télégraphique suisse (où il travailla de 1934 à 1941, puis de 1949 à 1967). Contrairement à son prédécesseur, il ne sollicita jamais une élection à quelque niveau politique que ce soit. Il limite son activité à la rédaction du journal dans lequel il publie, sous différentes formes, de nombreux bulletins des légations anglo-saxonnes[77]. Ainsi, se

74 AFB, E 4450/312 et 7081: le rapport de Max Petitpierre à von Steiger n'est pas daté, mais a été probablement rédigé en avril 1944. L'avocat radical neuchâtelois avait été nommé membre de la Commission d'experts pour les questions de presse en juillet 1942 sur proposition de Pierre Béguin. Dans ce même rapport également consacré à *La Gazette de Lausanne,* il souligne «la mansuétude excessive, à son avis, observée à l'égard de ce journal et de certains de ces collaborateurs, qui paraissent plus soucieux de plaire à leurs lecteurs et de flatter leurs sentiments que de se soumettre aux exigences de notre neutralité et à la réserve que celle-ci devrait leur imposer.» (Sur le journal lausannois, cf. JEAN-CHARLES BIAUDET, *Edmond Rossier et la censure pendant la seconde guerre mondiale, 1939–1945,* Lausanne, 1968.)

75 AFB, E 4450/312 (lettre de Gaudard à la rédaction de *La Sentinelle* du 9 août 1944) et 579 (lettre de Gaudard à la DPR du 24 juillet 1944).

76 *ibid.,* lettre de Favre à la rédaction du 14 octobre 1944.

77 Sur Charles Quartier, cf. *La Sentinelle* du 7 juin 1943 et AFB, E 4450/312 (lettre de Perrin à Plancherel du 8 juin 1943) et 579 (lettre de Gaudard à la DPR du 22 mai 1943 et lettre de

marque, dans l'histoire de *La Sentinelle,* une tendance perceptible dès 1938 lors de la nomination de Graedel comme rédacteur-adjoint: les responsables de *La Sentinelle* ont renoncé aux objectifs politiques des années 1910 et ils ne tiennent plus à engager un rédacteur qui soit à la fois un journaliste et un militant dynamique apte à renforcer les organisations ouvrières[78]. Désormais, même s'il n'a pas renoncé à laisser courir sa plume dans de grandes envolées lyriques, Paul Graber ne favorise plus une conception du journalisme laissant une large place aux luttes politiques. L'heure n'est plus à la revendication et à l'affrontement, mais à la «réalisation» et au «dialogue». Sur le plan international, la Grande-Bretagne devient le pays exemplaire pour plusieurs raisons: sa résistance militaire, son gouvernement avec des ministres travaillistes, la promotion des assurances sociales. Le «Plan de Sir W. Beveridge» est salué avec enthousiasme par les socialistes neuchâtelois qui voient dans ces propositions d'inspiration keynésienne un modèle pour la Suisse. Charles Quartier préconise en octobre 1944 un «alignement nécessaire» sur le pays dirigé par Winston Churchill[79]. La victoire des travaillistes en 1945 accentuera encore cette orientation qui déterminera l'attitude de *La Sentinelle* pendant la «guerre froide». De la même manière, le prestige acquis par Blum lors du procès de Riom et par les socialistes français dans la Résistance conduira le quotidien socialiste à soutenir les positions de G. Mollet pendant la guerre d'Algérie[80].

Clottu à Plancherel du 6 décembre 1944). Une notice biographique se trouve dans le *Livre de la Société de Belles-Lettres de Neuchâtel 1832–1960,* Neuchâtel, 1962 et dans le «*Supplément*» paru en 1984.

78 Sur cette évolution, cf. BVCF, Fonds JHD, 1956 (lettre du 6 janvier 1916 de la rédaction de *La Sentinelle* proposant un poste de rédacteur à JHD); 2876 (lettre de Jean Hager à JHD du 17 octobre 1944); 2875 (lettre de Hager à JHD du 4 novembre 1944); 2859 (lettre du 27 octobre 1944 de Hager à JHD et de Paul Graber à Hager); 2873 (lettre de Hager à JHD du 4 août 1945); 2893 (lettre du 21 juillet 1945 d'Henri Jaquet à JHD et réponse du 25 juillet); 2891 (lettre du 22 octobre 1945 de Jaquet); 2890 (lettre de Jaquet à JHD du 6 novembre 1945); 2889 (lettre du 14 novembre 1945 de JHD à Jaquet); 2887 (lettre du 5 décembre 1945 de Jaquet à JHD).

79 Cf. *La Sentinelle* du 9 septembre et du 7 octobre 1944. Cette anglophilie est perceptible dès 1940. Ainsi, lors d'une conférence au cours de laquelle les conseillers fédéraux Pilet-Golaz, Etter et Baumann orientent les rédacteurs en chef des 66 journaux suisses les plus importants, Pilet plaide pour une «adaptation intellectuelle» aux nouvelles conditions européennes, alors que Paul Graber s'y oppose en affirmant que l'intérêt de la Suisse réside essentiellement dans une victoire de l'Angleterre (cf. AFB, E 4450/46, procès-verbal de la séance du 7 novembre 1940).

80 En 1956, le chroniqueur de politique étrangère, Edmond Privat, favorable à l'indépendance de l'Algérie mettra fin à 35 ans de collaboration à *La Sentinelle.*

V. L'autocensure de «La Sentinelle»

Il est toujours délicat de reconstituer précisément l'ampleur de l'autocensure dans le cas d'un journal politique. Pourtant, divers documents montrent comment *La Sentinelle* ferme les yeux et la bouche dans certaines conditions.

Ce journal n'est pas seulement rédigé, mais aussi imprimé par des militants qui défendaient aussi des convictions politiques. Cette situation pouvait poser des problèmes comme le montre cet exemple: un typographe de l'Imprimerie Coopérative complète, à l'insu des rédacteurs, la reproduction d'une dépêche d'agence résumant un discours triomphaliste de Mussolini en ajoutant un point d'exclamation entre parenthèses. En réponse à l'observation du Chef de presse, Graber justifie une certaine retenue et va même au-delà des exigences de l'officier: «Le fait est dû au typographe qui s'est laissé emporter par ses sentiments. Nous lui avons communiqué votre observation et avons profité de cet incident pour recommander sévèrement aux typographes de ne se livrer à aucune fantaisie de cette nature»[81]. Cette anecdote est révélatrice de la marge étroite laissée à la rédaction de *La Sentinelle* prise entre des surveillants pointilleux et des ouvriers quelque peu impétueux. Il apparaît donc nécessaire de se garder d'une vision manichéenne qui opposerait «le journal de la classe ouvrière» à la censure de «la bourgeoisie réactionnaire».

Un deuxième domaine dans lequel règne une certaine autocensure, c'est le problème des communistes en Suisse. La DPR n'a pas à intervenir à propos d'articles du journal socialiste qui rapporte sans les critiquer les décisions gouvernementales d'interdiction des organisations et journaux communistes. De plus, les autorités communales socialistes appliquent elles-même ces mesures en révoquant des fonctionnaires et en empêchant la constitution d'un «parti socialiste indépendant». Dans la vision stratégique de Paul Graber, il n'y a de place que pour un seul parti de la classe ouvrière. Dès lors, il n'a guère de peine à ne pas protester contre ces mesures. Son collègue au Conseil national, le secrétaire syndical René Robert, est en 1941 un des orateurs qui s'exprime le plus fortement contre toute levée des interdictions[82]. Il ne faut pas perdre de vue que le journal socialiste doit être une sentinelle dans un double sens: alerter contre les périls extérieurs menaçant la classe ouvrière, la liberté et la démocratie; mais aussi signaler les transfuges, désigner à la vindicte publique ceux qui quittent les rangs socialistes ou ébranlent la cohésion de la «trilogie ouvrière». C'est dire que la violence des polémiques n'est pas moindre à l'égard des communistes et des anciens socialistes que des autres adversaires.

81 AFB, E 4450/579, lettre de Graber à A. Marchand du 14 juin 1941.

82 Cf. *La Sentinelle* des 2, 10, 19, 20 et 23 avril 1940, et du 6 juillet 1941. Cf. aussi BVCF, Ms 225, séance du 17 avril 1942.

Un troisième aspect de la vie sociale en Suisse, qui ne suscite guère de problèmes pour *La Sentinelle,* c'est celui des conditions du service actif: ralliés à la défense nationale quelques mois avant l'éclatement de la guerre, les socialistes neuchâtelois ne veulent plus utiliser leur organe quotidien pour critiquer l'organisation militaire. Alors que, pendant la Première Guerre mondiale, la dénonciation du «drill» et la critique des autorités militaires figurent parmi les raisons qui contribuaient à élargir le cercle des lecteurs de *La Sentinelle,* Graber insiste, notamment lors du congrès du PSN de février 1941, sur la nécessité de ne pas renouveler cette attitude oppositionnelle, même si cela fait perdre des abonnés. «Mais il faut comprendre que la présente guerre est dirigée contre le régime des démocraties et que nous sommes, involontairement, placés en situation difficile devant les offensives idéologiques du totalitarisme. Et notre armée peut jouer un rôle actif dans la défense de la liberté contre la tyrannie. Dans ces circonstances, notre journal doit collaborer à la résistance morale du pays»[83]. Même si certains correspondants locaux émettent encore des critiques, Graber écrit qu'il considère que l'instruction militaire est devenue plus humaine et que le sort matériel des mobilisés et de leurs familles s'est sensiblement amélioré[84]. Dès lors, il faut se contenter d'exercer une pression pour une amélioration des prestations sociales, sans paraître désigner l'armée à la vindicte publique. Cette attitude conduit aussi *La Sentinelle* à se distancer des actions des pacifistes comme Pierre Cérésole[85].

Un quatrième aspect de l'autocensure concerne les problèmes du commerce extérieur de la Suisse. On peut rappeler que, pendant le premier conflit mondial, les convictions pacifistes des rédacteurs les incitaient à fustiger les «munitionnaires»[86]. Sous cet aspect également, l'évolution est manifeste un quart de siècle plus tard: alors que des militants communistes

83 BVCF, Ms 225, congrès du 16 février 1941.

84 Cf., par exemple, son article dans *La Sentinelle* du 19 février 1941. Dans son recours du 23 avril 1941, il affirme: «A plusieurs reprises, nous avons renoncé par contre à faire part de bien des erreurs et abus qui nous furent révélés. C'est dire que nous n'avons rien fait pour discréditer les camps de travail. Nous avons même souvent blessé de nos amis et abonnés en refusant de publier les plaintes que nous avons reçues» (AFB, E 4450/312).

85 Cf. *La Sentinelle* du 4 novembre et du 6 décembre 1939, du 13 juin 1940 et du 21 mai 1941. Cf. Daniel Anet, *Pierre Cérésole, la passion de la paix,* Neuchâtel, 1969, en particulier pp. 301–349.

86 On ne trouve que quelques allusions dans *La Sentinelle* du 26 août 1941, du 16 octobre 1941 et du 2 février 1942. Les liens entre politique intérieure et commerce extérieur sont manifestes dans le cas des deux plus grandes entreprises du Locle, Dixi et Zénith, inscrites sur les «listes noires» alliées: les dirigeants de ces entreprises justifient les livraisons de matériel militaire à l'Allemagne au nom de la nécessité «d'éviter des troubles sociaux (...) et l'appauvrissement de la population qui pourrait l'amener à une tendance politique toujours plus extrémiste». Ils rappelent aux diplomates alliés l'existence d'organisations communistes dans la région et soulignent que «ni la Suisse ni ses voisins ne trouveraient un avantage à voir ce pays jeté dans les bras du bolchévisme, bien au contraire» (lettre du 11 juin 1945 à Sullivan,

clandestins et des personnalités comme Karl Barth ou Pierre Cérésole remettent en cause les crédits de *clearing* accordés par la Confédération pour financer les exportations vers l'Axe, *La Sentinelle* est pratiquement muette sur cet aspect controversé de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. En effet, ces crédits justifiés par les autorités et les milieux patronaux au nom de la lutte contre le chômage et pour la paix sociale, trouvent aussi grâce aux yeux des sociaux-démocrates favorables à une intervention étatique dans les mécanismes économiques. Dans les Montagnes neuchâteloises, d'importantes entreprises de la métallurgie et de l'horlogerie se consacrent à la production de matériel stratégique pour l'Allemagne, sans être critiquées par *La Sentinelle.*

* * *

Après cette rapide évocation des difficultés de *La Sentinelle* avec les autorités de 1939 à 1945, il est visible que de multiples facteurs ont déterminé à la fois la thématique, l'ampleur et les limites de ces divergences. Ce sont aussi bien le déroulement du conflit mondial, les conditions socio-politiques de la Suisse, les objectifs et les consignes assignées à la DPR, les personnalités chargées du contrôle de la presse, que l'évolution du mouvement ouvrier lui-même qui ont combiné leurs effets sur un journal qui a subi les pressions de la censure et de l'autocensure. Poussée à s'incliner, *La Sentinelle* n'est pas toujours restée aveugle ou muette devant certaines réalités. Cette position inconfortable et sa voix solitaire lui ont valu de nombreuses réprimandes des autorités. Plus fondamentalement, cette période n'a pas signifié une simple mise entre parenthèses de certaines convictions, mais a mis un point final à toute une phase dans l'histoire de *La Sentinelle.* En 1945, certains proposent que le quotidien reprenne ses campagnes politiques, ses polémiques passionnées, ses articles antimilitaristes, ses dénonciations de l'exploitation capitaliste, bref ce qui avait contribué à promouvoir sa réputation dès le début du siècle[87]. Mais ces militants doivent déchanter: il n'est pas question de revenir à la pratique journalistique antérieure. Si Jules Humbert-Droz, à nouveau responsable du PSS, publie des articles dans *La Sentinelle,* c'est que les réticences de Paul Graber sont levées à condition que l'ancien communiste se charge de polémiquer contre le nouveau parti pro-soviétique[88]. A leur manière, les dirigeants socialistes rejoignent les pré-

conseiller commercial à la Légation britannique à Berne, AFB, E 2001(E)1/126). Alors que les diplomates alliés et les autorités fédérales se montrent très réservés, les patrons de Dixi et Zenith peuvent se prévaloir du soutien des autorités communales des deux villes des Montagnes neuchâteloises: les responsables socialistes écrivent à Berne pour appuyer les démarches des industriels.

87 Cf. BVCF, Ms 225, congrès du 25 février 1945, du 17 février 1946 et du 23 février 1947.

88 Cf. les articles publiés en première page de *La Sentinelle* du 29 août 1944, des 6, 11, 13 septembre 1944, des 6 et 9 octobre 1944.

occupations des cercles dirigeants et des milieux patronaux: éviter en 1945 une répétition de 1918. Dans cette optique, il est caractéristique du climat de consensus que ce soit grâce à l'appui du parti radical que Fritz Eymann, dirigeant coopérateur – qui est aussi depuis avril 1921 le président du Comité directeur de *La Sentinelle* – soit élu par le Grand Conseil neuchâtelois député au Conseil des Etats en mai 1945 pour succéder à un libéral[89]. Avec l'après-guerre commence une nouvelle phase dans l'histoire de *La Sentinelle* qui cessera de paraître en 1971 rongée par l'apaisement des conflits socio-politiques, par l'intégration institutionnelle et l'évolution générale du socialisme suisse.

89 Fritz Eymann (1880–1949) fut instituteur de 1898 à 1912, puis directeur des Coopératives. Elu au Conseil national de 1919 à 1935, il siéga au Conseil des Etats de 1945 à sa mort. Cet événement est commenté par Georges Perrin dans une des circulaires intitulées «La vie en Suisse» et adressées aux diplomates suisses à l'étranger. Analysant l'évolution politique et sociale de la Confédération, ces textes illustrent bien les problèmes et les conceptions des cercles dirigeants. *La Sentinelle* y est maintes fois citée pour souligner les différences entre 1918 et 1945 (cf. AFB, E 2001(D)3/24).